

ECE/BELGRADE.CONF/2007/6

ENVIRONMENT FOR EUROPE  
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE  
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ  
ЖИВОТНА СРЕДИНА ЗА ЕВРОПУ

Belgrade, 10-12 octobre 2007



**SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**“UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE”**

BELGRADE (SERBIE)

10-12 octobre 2007

---

**RECUEIL DE RÉSUMÉS DES DOCUMENTS DE TRAVAIL**

document soumis par

le Groupe de travail préparatoire spécial  
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES





**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/6  
10 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Sixième Conférence ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe»

Belgrade, 10-12 octobre 2007  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR**

**RECUEIL DE RÉSUMÉS DES DOCUMENTS DE TRAVAIL<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....		7
I. ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE .....	1 – 26	7
A. Indicateurs environnementaux et rapports d'évaluation établis sur la base d'indicateurs: Europe orientale, Caucase et Asie centrale .....	1 – 3	7
B. Évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE-ONU .....	4 – 10	8

---

<sup>1</sup> Ce document a été soumis à la date susmentionnée suite à l'acceptation d'une demande de dérogation.

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Surveiller les priorités: adapter les cibles définies dans la Déclaration du Millénaire et les indicateurs de la préservation à long terme de l'environnement aux conditions locales en Europe et en Asie centrale.....	11 – 15	9
D. Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – état d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile .....	16 – 18	11
E. Lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle régionale, hémisphérique et mondiale: possibilités offertes par la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance .....	19 – 26	12
II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PARTENARIATS .....	27 – 145	14
A. Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre: rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation au service du développement durable (EDD).....	27 – 37	14
B. Rapport sur l'état de l'application de la Résolution de Kiev relative à la diversité biologique: réalisations, défis et actions futures pour atteindre les objectifs du programme paneuropéen Biodiversité 2010 .....	38 – 42	18
C. Le réseau écologique paneuropéen: mesure dans laquelle le message adressé aux ministres et décideurs s'agissant de ce réseau est suivi d'actions concrètes.....	43 – 47	19
D. Le réseau écologique paneuropéen: bilan.....	48 – 51	21
E. La diversité biologique en Europe – maintenant! – Recommandations de l'ECO-Forum européen en faveur de la coopération paneuropéenne.....	52 – 55	22
F. Rapport intérimaire sur les partenariats en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale .....	56 – 60	23
G. Progrès réalisés dans la modernisation de la réglementation relative à l'environnement et des modalités de garantie du respect des normes environnementales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale .....	61 – 65	25

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
H. Financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, y compris l'avancement de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau .....	66 – 70	27
I. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau (IUEE) – Europe orientale, Caucase et Asie centrale .....	71 – 74	28
J. Renforcement de la gouvernance en matière d'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale par le biais de programmes d'action locaux pour l'environnement.....	75 – 78	29
K. Acceptation et mise en œuvre en Europe du Sud-Est des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement .....	79 – 85	31
L. Investissements urbains consacrés à l'environnement en Europe du Sud-Est, 2001-2005 .....	86	33
M. Pour un écosystème de l'Adriatique sain et productif.....	87 – 88	35
N. Politique de l'environnement en Europe du Sud-Est.....	89 – 91	36
O. Protection et développement durable des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est.....	92	38
P. Rapport du Comité de préparation des projets à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....	93 – 94	40
Q. Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.....	95 – 100	41
R. Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe du Sud-Est: 2001-2005 .....	101	43
S. Recommandations sur le paiement des services procurés par les écosystèmes en vue de la gestion intégrée des ressources en eau .....	102 – 107	44
T. Financer l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques dans certains pays en transition.....	108 – 109	45
U. Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs économiques clefs en Europe et en Asie centrale .....	110 – 118	47

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
V. La mise en œuvre de l'efficacité énergétique pour des marchés de l'énergie compétitifs et pour un environnement plus propre ....	119 – 123	49
W. Consommation et production durables en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.....	124 – 128	50
X. Consommation et production durables en Europe du Sud-Est .....	129 – 134	51
Y. Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture: progrès et perspectives en Europe orientale et en Asie centrale.....	135 – 139	52
Z. Faciliter la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale .....	140 – 145	54

## INTRODUCTION

Le présent document est une compilation des résumés des documents de travail (catégorie II<sup>2</sup>) pour la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui vise à donner aux ministres une vue d'ensemble des principaux documents établis pour la Conférence afin d'en faciliter les préparatifs et les travaux. Cette compilation se fonde sur les contributions des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» qui ont participé à l'élaboration des documents de travail pour la Conférence et elle vient en complément du document ECE/BELGRADE.CONF/2007/5 qui renferme la compilation des résumés des documents soumis aux ministres pour suite à donner (catégorie I).

### I. ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE

#### A. Indicateurs environnementaux et rapports d'évaluation établis sur la base d'indicateurs: Europe orientale, Caucase et Asie centrale

*Document soumis par la CEE*

##### Objectif et portée

1. Cette publication renferme les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que les Directives pour l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs, qui ont été établies par le Groupe de travail CEE de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en application d'une décision adoptée par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev en 2003.

##### Principales conclusions

2. Les Directives devraient aider les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) ainsi que de l'Europe du Sud-Est à:

a) Améliorer les mécanismes de surveillance de l'environnement et de publication d'informations destinés à faciliter la prise de décisions et à sensibiliser le public en matière d'environnement;

b) Consolider les parties analytiques des rapports d'évaluation de l'environnement des pays (aux niveaux national et territorial), afin que ces rapports facilitent la définition des priorités et des objectifs des politiques de l'environnement ainsi que l'évaluation de l'efficacité des mesures environnementales;

---

<sup>2</sup> Conformément à la procédure que le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a adoptée pour les documents de la Conférence et qui est mentionnée dans le document sur les questions d'organisation concernant cette dernière (ECE/CEP/AC.11/2006/5).

c) Comparer les valeurs des indicateurs nationaux à ceux des pays voisins et rendre les évaluations nationales de l'environnement comparables à celles d'autres États Membres de l'ONU;

d) Faciliter la collecte de données pour l'établissement des futurs rapports d'évaluation de l'état de l'environnement au niveau paneuropéen.

### Recommandations

3. Pour donner suite aux Directives, les gouvernements des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est doivent prendre une série de mesures en vue d'adapter leurs systèmes aux fins de la surveillance de l'environnement, de la collecte de données et de la publication d'informations sur l'état de l'environnement. Ils devront revoir et, au besoin, préciser les responsabilités des organismes publics pour s'assurer que chacun des indicateurs environnementaux figurant dans les Directives s'appuie sur des mesures, des calculs et des données régulièrement recueillis. Il faudra également réexaminer les mécanismes de coordination entre les organismes chargés de la surveillance afin de renforcer la coopération interinstitutions. Des dispositions juridiques et réglementaires devraient être prises pour faire en sorte, notamment, qu'un organisme public spécialement habilité, chargé de l'élaboration, de la publication et de la diffusion des rapports soit désigné.

### **B. Évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE-ONU**

*Document soumis par la Finlande au nom du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, avec l'appui de la CEE*

#### Objectif et portée

4. Mieux faire connaître les tâches prioritaires (sur le plan politique, juridique, institutionnel, technique et économique) dans les pays de l'EOCAC, de l'Europe du Sud-Est et de l'Union européenne (UE); échanger des informations sur l'état des cours d'eau transfrontières; analyser les résultats obtenus dans le cadre de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau); et poursuivre la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

#### Principales conclusions

5. Ce document représente la première évaluation globale de l'état de la situation dans l'ensemble de la région de la CEE, à l'exception de l'Amérique du Nord et d'Israël.

6. Une attention particulière a été accordée aux pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est ainsi qu'à d'autres pays non membres de l'UE qui doivent faire face au gros problème que pose la réduction des impacts transfrontières. Pour améliorer l'état des masses d'eau dans ces pays il faudra avant tout investir dans des installations de traitement des eaux d'égouts urbains qui souvent reçoivent les eaux usées des petites et moyennes entreprises. À part les réseaux d'assainissement, le secteur manufacturier et la gestion des déchets posent également des problèmes, ce dont témoignent notamment les bassins à déchets et l'évacuation illégale des



déchets le long des cours d'eau, de même que les anciennes décharges, qui sont souvent des décharges sauvages. La lutte contre la pollution diffuse sur les terres agricoles soulève aussi des difficultés. La distribution de l'eau entre pays riverains, dans le respect des normes écologiques applicables aux masses d'eau, donne lieu à des problèmes qui ne sont pas encore suffisamment résolus dans certains pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et dont le règlement est nécessaire pour éviter les conflits dans le domaine des ressources hydriques.

7. Dans les pays de l'UE, les sommes considérables investies sur de longues périodes dans le traitement des eaux usées et la sécurité industrielle ont très sensiblement réduit les émissions provenant de sources ponctuelles. De ce fait, la part de la pollution provenant de sources diffuses a augmenté. Alors que les cadres juridiques et techniques permettant de lutter contre ce type de pollution sont en place à l'échelle de l'UE et sur le plan national, leur mise en œuvre pose encore des problèmes dans certains pays membres de l'Union. Une autre difficulté tient aux mesures visant à combattre et à réduire la pollution occasionnée par de nouvelles substances, essentiellement produites par l'industrie chimique.

8. Dans toute la région, des stratégies sont nécessaires pour adapter la gestion de l'eau au changement climatique. Suite à la réduction des précipitations (jusqu'à 30 %), l'approvisionnement en eau diminue dans les pays situés le long des bassins de la mer d'Aral et de la mer Méditerranée, et les dégâts causés par les inondations soulèvent un autre problème impliquant de lourdes dépenses.

#### Recommandations

9. Les recommandations énoncées dans le rapport s'adressent à de hauts responsables, au personnel des agences nationales de l'eau et aux organismes conjoints chargés de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Elles portent notamment sur les mesures communes que devraient prendre les pays riverains aux fins de la gestion intégrée des ressources en eau.

10. Une meilleure intégration de l'action des pouvoirs publics et le renforcement de la coopération entre les ministères de l'environnement/des ressources en eau, de l'agriculture, des infrastructures, des transports, de l'économie et des finances est une condition préalable pour assurer un état satisfaisant des eaux transfrontières et pour concevoir et élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte transfrontière, là où il n'en existe pas encore.

#### **C. Surveiller les priorités: adapter les cibles définies dans la Déclaration du Millénaire et les indicateurs de la préservation à long terme de l'environnement aux conditions locales en Europe et en Asie centrale**

*Document soumis par la Banque mondiale*

#### Objectif et portée

11. Certains indicateurs du cadre mondial de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement ne présentent qu'un intérêt limité pour l'Europe et l'Asie centrale et ils peuvent être source d'erreurs sur les progrès réels obtenus dans la région dans le cadre des cibles fixées pour cet

objectif, comme l'ont mentionné les pays eux-mêmes, l'ONU et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette étude a favorisé le rôle moteur des pays dans le processus de recensement ou d'élaboration d'indicateurs pour l'objectif 7, qui sont plus adaptés aux besoins de la population de la région.

### Principales conclusions

12. L'objectif 7 (en particulier la cible 9 sur l'utilisation durable des ressources environnementales) est encore peu conceptualisé, même à l'échelle internationale. Ainsi, les pays d'Europe et d'Asie centrale se trouvent face à un dilemme majeur qui est le suivant: «que» doivent-ils mesurer et «comment» doivent-ils le mesurer? Il y a un décalage entre ce qui compte localement et ce qui est surveillé à l'échelle internationale.

13. Lorsque les indicateurs-cadres de l'ONU sont utilisés «au premier degré» pour mesurer l'accès durable à l'eau et à l'assainissement et évaluer le nombre de personnes vivant dans des taudis, la plupart des pays d'Europe et d'Asie centrale, y compris certains des plus pauvres, arrivent en bonne position par rapport à des pays affichant le même PIB dans d'autres régions. Toutefois, lorsque des indicateurs plus adaptés à la situation de l'Europe et de l'Asie centrale sont appliqués, il ressort que les pays de cette région rencontrent d'immenses difficultés pour assurer un accès durable à l'eau salubre et à l'assainissement et pour éliminer les taudis.

14. L'étude appuie et complète, à l'aide de données concrètes, la série de rapports de la catégorie I concernant les indicateurs environnementaux et l'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs. Elle analyse les limites des mécanismes convenus sur le plan international pour évaluer la réalisation de l'objectif 7 sur les mesures visant à assurer un environnement durable dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. Elle a favorisé le dialogue engagé entre parties prenantes dans certains pays (Albanie, Tadjikistan, Géorgie, notamment) en vue de recenser ou d'élaborer des indicateurs complémentaires pour évaluer l'accès durable à l'eau salubre et à l'assainissement et la perte de ressources environnementales essentielles. S'agissant de certains pays, elle fait le point de la mesurabilité et de l'intérêt de la surveillance de certains indicateurs et, à cet égard, passe également en revue les responsabilités institutionnelles, les coûts et les possibilités de financement.

### Recommandations

15. Compte tenu des ressources et des capacités limitées, il est recommandé que les pays d'Europe et d'Asie centrale concentrent leurs efforts sur ce qu'il importe le plus de mesurer et sur ce qui est facile à mesurer. Dans certains cas, le rapport propose des mesures concrètes pour surveiller certains indicateurs clefs et évaluer le coût de la surveillance. Les initiatives visant à renforcer l'intérêt de l'objectif 7 pour les populations de la région et à donner à ces dernières une plus grande maîtrise des activités pertinentes pourraient être structurées et favorisées par un processus qui donnerait un rôle moteur aux pays concernés. C'est là un défi pour ces derniers et la communauté internationale doit leur apporter une aide bien ciblée.

**D. Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – état d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile<sup>3</sup>**

*Document soumis par la CEE*

Objectif et portée

16. Dans le passé, des impacts transfrontières préjudiciables dus à diverses activités humaines et en particulier à des accidents industriels se sont produits et pourraient se produire à l'avenir avec souvent de lourdes conséquences.

17. Leur prévention et leur atténuation ne peuvent être efficacement gérées que dans le cadre d'une coopération internationale se fondant sur le principe bien compris que la protection de l'environnement relève de la responsabilité conjointe de la communauté internationale.

18. Les cadres en vigueur de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Convention sur l'eau jouent un rôle très utile dans la coopération qui s'exerce en vue de prévenir, réduire et atténuer les accidents transfrontières. Toutefois, la question de la responsabilité civile et de l'indemnisation pour les dommages causés par la pollution accidentelle des eaux transfrontières n'est pas entièrement réglementée dans le droit international. C'est pourquoi le Protocole sur la responsabilité civile a été élaboré sous les auspices des deux conventions.

Principales conclusions

- a) Il n'existe pas de régime paneuropéen prenant en compte les questions de responsabilité civile et d'indemnisation;
- b) La ratification, l'acceptation et l'approbation du Protocole par les États membres de la CEE, de même que l'adhésion au Protocole, sont essentiellement subordonnées à des considérations d'ordre stratégique;
- c) Le secteur des assurances est réceptif aux demandes du marché et peut s'adapter aux nouveaux besoins de la responsabilité en matière d'environnement;
- d) Du point de vue de la législation de la Communauté européenne, les mesures à prendre dans la perspective de la ratification du Protocole doivent être conjointement envisagées par la Communauté européenne et par ses États membres;
- e) Les pays à économies en transition ont besoin d'une aide pour mettre en place de bonnes pratiques administratives et législatives en vue d'adopter des régimes nationaux de responsabilité leur permettant de ratifier le Protocole.

---

<sup>3</sup> Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.

### Recommandations

- a) Dans la région paneuropéenne, l'intérêt du Protocole et plus précisément de ses objectifs, de sa teneur et de sa portée régionale devrait être reconnu et son entrée en vigueur facilitée;
- b) L'examen des liens existant entre le Protocole et la législation pertinente de la Communauté européenne devrait se poursuivre à l'échelle communautaire et être mené à bien dès que possible;
- c) Les pays devraient nouer un dialogue avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Protocole, en particulier avec les compagnies d'assurances et les établissements financiers régionaux et nationaux, en vue d'étudier quelles sont les possibilités et les limites en présence ainsi que les futures options éventuelles pour couvrir les risques visés par le Protocole.

### **E. Lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle régionale, hémisphérique et mondiale: possibilités offertes par la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance**

*Document soumis par le Forum mondial sur la pollution atmosphérique*

#### Objectif et portée

19. Grâce aux vastes travaux qu'elle a entrepris dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la CEE est particulièrement bien placée pour jouer le rôle pilote dans les mesures visant à lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière à l'échelle internationale en apportant un soutien énergique aux pays en développement du monde entier qui cherchent à réduire les dommages causés par la pollution atmosphérique et à améliorer la qualité de vie. Ce rapport appuie le projet de la CEE tendant à sensibiliser les pays en développement en dehors de la région visée par la Commission. Il donne un aperçu de certains territoires pour lesquels des réseaux régionaux de lutte contre la pollution atmosphérique dans le monde entier ont besoin d'un soutien technique, et recommande des moyens que la Convention pourrait mettre à profit pour contribuer à apporter ce soutien et à réduire la pollution atmosphérique à l'échelle planétaire.

#### Principales conclusions

20. On sait depuis longtemps que la pollution atmosphérique est la source de graves préjudices pour la santé et l'environnement dans le monde entier et qu'elle est notamment responsable chaque année de millions de morts prématurées. Mais, et cela est encore plus important, des recherches scientifiques récentes, de plus en plus nombreuses, montrent désormais que:

- a) La pollution atmosphérique, jadis considérée comme un problème essentiellement local, devient de plus en plus un phénomène régional, hémisphérique, voire mondial;
- b) Il existe d'importantes synergies et des liens complexes entre la pollution atmosphérique courante et le changement climatique et l'on dispose d'un certain nombre de possibilités de mettre en place des stratégies rationnelles permettant de lutter à la fois contre la

pollution atmosphérique et contre le changement climatique, en particulier dans les pays en développement;

c) La communauté mondiale n'a pas mis au point les types de processus, les bases de données communes et les organismes nécessaires pour s'attaquer avec efficacité à ces problèmes.

21. Les cinq Conventions de la CEE relatives à l'environnement forment la pierre angulaire de la politique environnementale internationale de la Commission et servent de point de départ à de multiples mesures nationales visant à protéger la santé publique et à contribuer au développement durable de l'environnement dans la région. L'une d'elles, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, mise en place il y a près de trente ans, représente l'initiative multilatérale la plus concluante jamais adoptée pour s'attaquer à divers problèmes graves de pollution atmosphérique transfrontière. Une grande partie de son succès s'explique par le fait que les divers protocoles qui y sont associés ont été établis avec le concours d'experts scientifiques et techniques et de spécialistes de l'élaboration des politiques venus de tous les pays participants, qui se sont appliqués à poser de solides fondements techniques pour les mesures de lutte visant certains polluants.

22. Ces vingt-cinq dernières années, face à l'accroissement mondial des émissions provenant du secteur industriel et de sources mobiles, il est de plus en plus nécessaire de s'attaquer à la pollution atmosphérique transfrontière émise par des pays non européens (non CEE). Non seulement cet accroissement est responsable d'une série de problèmes sanitaires et environnementaux majeurs en dehors de la région de la CEE, mais en outre il menace de porter atteinte à certains des progrès réalisés dans la réduction de la pollution à l'intérieur même de cette région. Une mesure importante adoptée dans le cadre de la Convention a été la mise en place de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, chargée d'élaborer une conception plus globale du transport intercontinental de divers polluants dans l'hémisphère Nord.

#### Recommandations

23. Comme c'est le cas dans le cadre de la Convention, un certain nombre d'entités régionales dans le monde, comme le Réseau d'information sur la pollution atmosphérique en Afrique (APINA), la Déclaration de Malé en Asie du Sud et les Initiatives pour la pureté de l'air en Afrique, en Amérique latine et en Asie sont aux prises avec les problèmes, souvent très difficiles à résoudre, que posent l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière locale et à longue distance. Ces entités prennent un certain nombre de mesures importantes pour renforcer leurs capacités et être ainsi à même de s'attaquer à la pollution locale et transfrontière. Toutefois, dans de nombreux cas, elles ne disposent pas des ressources et des moyens techniques voulus pour mettre en place les programmes qui sont nécessaires pour résoudre leurs problèmes de pollution atmosphérique.

24. La CEE a également entrepris d'importantes activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'appui des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique dans certains États membres de la CEE, par exemple ceux d'Asie centrale dans le cadre du projet CAPACT (Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies propres de combustion du charbon en Asie centrale).

25. Le Forum mondial sur la pollution atmosphérique se félicite de ces activités ainsi que de l'initiative, prise dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique, de créer une équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques. Le Forum appuie énergiquement les efforts de sensibilisation prévus par la CEE et a un certain nombre de propositions à faire pour déterminer où et comment cibler ces efforts pour obtenir les meilleurs résultats.

26. Ce document renferme un certain nombre de recommandations du Forum mondial sur la pollution atmosphérique concernant la manière dont la Convention sur la pollution atmosphérique pourrait tirer parti de ces diverses initiatives:

a) Pour améliorer sensiblement la qualité de l'air dans le monde entier en étoffant les mesures de sensibilisation et en apportant un appui technique aux pays en développement dans le cadre de divers réseaux régionaux;

b) Pour définir le cadre d'une stratégie concertée qui permettrait d'évaluer et de réduire la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère et qui pourrait déboucher sur une convention mondiale de vaste portée sur la pollution atmosphérique.

## II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PARTENARIATS

### A. Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre: rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation au service du développement durable (EDD)

*Document soumis par la CEE*

#### Objectif et portée

27. Ce rapport fait le point des progrès accomplis par les États membres de la CEE dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD, essentiellement au cours de la phase I. Il porte principalement sur les enseignements dégagés, donne une vue d'ensemble de la situation actuelle et présente des propositions sur la marche à suivre.

#### Principales conclusions

28. Il ressort des études réalisées que presque tous les pays ont accompli d'importants progrès au cours de la phase I pour ce qui est: de diffuser la Stratégie à l'échelle nationale; d'adopter des cadres spécifiques pour l'EDD à tous les niveaux de l'enseignement; et d'encourager le développement de la coopération interministérielle et multipartenaires en se fondant sur l'EDD comme élément fédérateur, notamment en mettant en place des mécanismes de consultation et en intégrant les principes du développement durable dans les programmes d'études. Ces progrès sont certes très encourageants, mais les données ne fournissent aucune précision sur la mesure dans laquelle les politiques, activités de coopération et structures nouvellement mises en place se traduisent dans les faits. Les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est doivent encore résoudre certains problèmes, étant entendu que nombre d'entre eux en sont encore au stade de prendre les mesures préalables requises pour appuyer la promotion de l'EDD.

29. Dans la majorité des pays, une relation formelle s'est nouée entre les ministères chargés des questions d'environnement et d'éducation. La coopération entre ces deux ministères porte notamment sur les activités suivantes: échange d'informations utilisées pour rédiger des documents sur le développement durable et l'EDD à l'intention des éducateurs et des responsables locaux; promotion et diffusion des concepts de l'EDD dans le public et parmi les représentants officiels; et développement et promotion de la formation sur des questions touchant l'EDD. Pour mettre en œuvre la Stratégie, de nombreux pays ont constitué un groupe de travail officiel composé de représentants de plusieurs organismes publics et de parties prenantes telles que des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises, des autorités infranationales et des établissements d'enseignement. Toutefois, dans de nombreux pays, des incitations économiques ne semblent pas avoir été prévues à l'appui de l'EDD. En particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, la plupart des activités menées dans ce domaine sont appuyées financièrement par des ONG internationales et des organismes donateurs. Dans un tiers environ des pays qui ont répondu, un programme national de mise en œuvre est actuellement en place.

30. Il semble qu'une coopération soutenue s'exerce entre les pays. La grande majorité d'entre eux font valoir que leurs services publics nationaux coopèrent avec des réseaux internationaux et les soutiennent.

31. S'agissant de la teneur de l'EDD, c'est essentiellement l'élément environnement qui est pris en compte. Le développement durable est conceptualisé de différentes manières, mais la plupart des conceptualisations sont de nature écologique et environnementale, en particulier dans les pays de l'EOCAC. Dans ces pays, les activités sont en général centrées sur des thèmes classiques comme la pollution de l'eau, la gestion des déchets et les économies d'énergie. Dans certains pays, on voit se dessiner une conceptualisation plus globale du développement durable qui permet également d'intégrer dans l'EDD des perspectives socioéconomiques, politiques et éthiques.

32. Dans la plupart des pays, l'EDD ne fait pas partie de la formation initiale des enseignants, mais elle est inscrite dans leurs stages de formation en cours d'emploi.

33. Peu d'activités sont entreprises dans le domaine de l'élaboration de systèmes d'évaluation et de renforcement de la qualité de l'éducation prévoyant des critères en matière d'EDD. Les mécanismes actuels d'évaluation de la qualité et de validation mettent encore l'accent sur les acquis scolaires traditionnels en termes de connaissances ou de compétences générales que les apprenants doivent développer et sur les acquis scolaires fondamentaux dans différentes disciplines.

34. Pratiquement aucun des pays considérés n'a intégré l'EDD dans la formation des responsables et des administrateurs des établissements d'enseignement. Le développement des compétences en matière d'EDD sous la forme d'un concept intégrateur reste un problème majeur qui n'a pas encore été pris en compte dans le cadre de la formation initiale et du perfectionnement des enseignants, dirigeants et décideurs actuels dans le secteur de l'éducation.

## Recommandations

### *Concernant l'ensemble de la région de la CEE*

- 1. Des principes généraux à la pratique:** Le processus de mise en œuvre devrait passer d'une simple stratégie à des plans d'action nationaux et régionaux à l'appui de l'EDD.
- 2. La coopération interministérielle et une participation multipartenaires sont indispensables:** Les partenariats mis en place ne devraient pas rester de simples protocoles sur le papier; il faut qu'une véritable communication s'exerce entre les partenaires (par exemple entre les ministères de l'éducation et de l'environnement).
- 3. Des incitations économiques pour promouvoir une plus forte adhésion:** Il semble que dans de nombreux pays, en particulier dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, les incitations économiques à l'appui de l'EDD soient insuffisantes. Cela explique dans une certaine mesure que les gouvernements ne soient pas encore acquis à l'idée de s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- 4. D'une conception purement environnementale à une conception plus intégratrice de l'EDD:** Il faudrait davantage privilégier les questions en rapport avec le développement durable comme les questions sociales et économiques, tout en tenant compte de certains thèmes plus pertinents ou plus urgents pour certains pays à un moment donné. La détermination de ces priorités représente une étape importante de l'élaboration, par chaque pays, d'une stratégie nationale appropriée à l'appui de l'EDD. Il faudrait donc que les pays aient suffisamment de latitude pour choisir et adopter des thèmes et méthodes qui répondent à leurs besoins.
- 5. Prendre en compte les questions insuffisamment traitées:** Plusieurs questions n'ont pas été suffisamment traitées jusqu'à présent et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière:
  - a) Les formateurs des enseignants devraient être considérés comme des partenaires essentiels dans le processus de mise en œuvre de l'EDD. Aussi, faut-il apporter un appui plus soutenu aux ateliers (sous) régionaux destinés à ces formateurs et portant principalement sur les différentes significations possibles de l'EDD, sur les processus et méthodes d'apprentissage et d'enseignement en matière d'EDD et sur les stratégies d'intégration des programmes d'études dans ce domaine;
  - b) L'utilisation d'un ensemble dynamique d'indicateurs de la qualité de l'EDD et la mise en place de mécanismes permanents de surveillance et d'évaluation pourraient améliorer la qualité de l'EDD;
  - c) Il est nécessaire de prévoir des passerelles de nature à promouvoir la recherche dans le domaine de l'EDD, d'une part en exposant clairement les principes généraux et la pratique dans le cadre de la mise en œuvre de l'EDD et, d'autre part, en synthétisant et en diffusant les travaux de recherche en la matière sous une forme qui soit utile aux décideurs et aux praticiens et qui leur soit accessible;



d) La préservation, l'utilisation et la promotion des savoirs locaux restent un point faible dans la mise en œuvre de l'EDD dans une majorité de pays. Cela peut être dû en partie à la méconnaissance de l'existence de ces savoirs et de leur contribution potentielle à l'instauration d'un monde plus durable. À cet égard, une meilleure prise de conscience à tous les niveaux est un élément essentiel de toute stratégie nationale d'EDD.

**6. Privilégier la teneur et les méthodes d'enseignement:** Actuellement, la plupart des pays s'emploient en général essentiellement à intégrer la teneur de l'EDD dans les programmes d'études et dans la formation. Toutefois, l'EDD suppose des méthodes entièrement nouvelles d'enseignement et d'apprentissage, notamment:

a) Le passage d'une planification des programmes d'études imposée d'en haut à une participation active des élèves à la négociation de la teneur et de la nature de leur propre apprentissage dans le milieu où se déroule cet apprentissage;

b) Le passage de la transmission de simples connaissances à la définition de valeurs entre les élèves.

*Concernant la sous-région de l'EOCAC*

35. Les pays de l'EOCAC peuvent certes beaucoup apprendre de l'expérience acquise par les pays qui ont une plus longue pratique de l'EDD, mais ils devraient aussi s'appliquer à élaborer leurs *propres* mesures d'EDD, ce qui leur permettrait d'être moins tributaires des incitations étrangères et d'avoir le sentiment de s'approprier la Stratégie à l'échelle nationale et locale. En outre, ils pourraient ainsi tirer un meilleur parti des connaissances locales et autochtones. Les établissements d'enseignement et les enseignants devraient avoir davantage la possibilité d'élaborer directement des programmes d'EDD à partir des besoins recensés dans leur milieu immédiat et au sein de leur communauté, ce qui donnerait au processus de mise en œuvre un caractère plus participatif, plus pertinent pour les populations locales et, en fin de compte, plus utile.

*Concernant la sous-région de l'Europe du Sud-Est*

36. La dynamique actuelle du système éducatif offre l'occasion de prendre des mesures novatrices qui pourraient être mises à profit pour intégrer l'EDD dans les programmes d'études et dans les mécanismes existants ou naissants d'assurance de la qualité. Il reste encore à mettre officiellement en place un organe pour l'Europe du Sud-Est qui serait chargé de coordonner et de renforcer les activités dans le domaine de l'EDD. Même si des activités communes et des échanges existent dans ce contexte, on pourrait créer de plus grandes synergies en mettant en place un cadre plus formel, tel que le Groupe de travail pour l'EDD des pays d'Asie centrale.

*Concernant les pays d'Europe occidentale et le Canada*

37. Les grandes différences existant entre les pays devraient être mises à profit car elles offrent la possibilité d'échanger effectivement les multiples données d'expérience que recèle ce groupe. Pour plus d'efficacité, il faudrait renforcer et développer les mécanismes d'échange. Bien des initiatives sont prises çà et là, et nombre d'entre elles illustrent de bonnes pratiques en matière d'EDD. Pour améliorer globalement le processus de mise en œuvre, ces initiatives et les

enseignements qu'elles permettent de dégager doivent être diffusés et utilisés pour appuyer le développement de l'EDD. Il existe toutefois un risque, celui que l'EDD perde du terrain dans le débat permanent auquel se livrent les spécialistes et les décideurs à propos de sa signification, la tendance étant en effet à privilégier l'*interprétation* du concept au détriment de son *application*. Compte tenu de l'«imprécision» de ce concept, des administrations, des organisations et des entités du secteur privé peuvent facilement en faire un usage abusif pour donner un vernis écologique à leur image. L'application et la signification précise de l'EDD sont renforcées par l'exécution d'activités concrètes. Un mécanisme permanent de surveillance et d'évaluation contribuera à améliorer la qualité des politiques, mesures et outils d'EDD, ce qui, parallèlement, empêchera les établissements et sociétés d'utiliser ce concept à mauvais escient pour donner une apparence écologique à leurs activités.

## **B. Rapport sur l'état de l'application de la Résolution de Kiev relative à la diversité biologique: réalisations, défis et actions futures pour atteindre les objectifs du programme paneuropéen Biodiversité 2010**

*Document soumis par l'Initiative «Compte à rebours 2010», l'ECO-Forum européen, l'Agence européenne pour l'environnement, le PNUE, l'ex-République yougoslave de Macédoine, etc.*

### Objectif et portée

38. L'objectif de ce document est de donner suite à la précédente étude documentaire en faisant appel aux coordonnateurs nationaux de la Convention sur la diversité biologique et à d'autres parties prenantes afin de pouvoir établir un rapport plus détaillé et réaliser la première évaluation «Compte à rebours 2010» de l'état de préparation des gouvernements dans la perspective de l'objectif 2010.

### *Portée*

39. L'étude utilisera essentiellement les résultats de l'évaluation «Compte à rebours 2010» de l'état de préparation. Cette évaluation présente une analyse concise des principales mesures que chacun des pays paneuropéens devrait adopter pour atteindre l'objectif 2010.

40. La méthodologie se fonde sur un bref questionnaire et sur des entretiens téléphoniques complémentaires avec les coordonnateurs de la Convention sur la diversité biologique pour chacun des pays paneuropéens. À partir des résultats du questionnaire et de la documentation rassemblée (stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, troisièmes rapports nationaux, etc.), la situation dans chaque pays sera évaluée sur la base d'un système de «feux de signalisation» qui indiquera l'état d'avancement de la mise en œuvre, puis un rapport final sera établi.

41. Ce document de la catégorie II analysera les principales mesures que chacun des pays paneuropéens devrait adopter pour atteindre l'objectif 2010; récapitulera les conclusions de l'évaluation de l'état de préparation et rendra compte de la contribution des experts; fera le bilan de l'évaluation de l'état de préparation pour chaque pays ou sous-région participant à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère; déterminera l'état d'avancement des politiques nationales mises en œuvre pour atteindre l'objectif 2010 et fera le point des différents

niveaux d'exécution dans chacun des pays participant à la Stratégie, eu égard à l'objectif 2010 qui vise à juguler la perte de biodiversité.

42. Le rapport comprendra deux annexes portant respectivement sur:

- a) Le recensement des terres agricoles à forte valeur naturelle dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'EOCAC;
- b) Le premier ensemble d'indicateurs de la biodiversité issu du projet Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators (Rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité à l'horizon 2010).

**C. Le réseau écologique paneuropéen: mesure dans laquelle le message adressé aux ministres et décideurs s'agissant de ce réseau est suivi d'actions concrètes**

*Document soumis par le Conseil de l'Europe*

Objectif et portée

43. Ce document se fonde sur les conclusions et les enseignements dégagés lors de la rédaction du rapport technique sur l'état de la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen (REP) en Europe.

44. Le message adressé aux ministres et décideurs expose les problèmes et les principaux résultats liés à la mise en place du REP à l'échelle paneuropéenne. Il présente également les mesures à prendre d'ici 2010 pour mener à bien cet important projet paneuropéen.

Principales conclusions

45. Le document énonce trois principes d'action qui devraient sous-tendre les politiques visant à protéger ou à restaurer l'infrastructure verte du continent, à savoir:

- a) Assurer la connectivité écologique afin de préserver les processus naturels, de conserver les produits et les services des écosystèmes et de protéger ainsi le bien-être des individus;
- b) Veiller à la préservation de la diversité biologique et paysagère dans la politique globale de planification et de développement afin de garantir l'équilibre socioéconomique;
- c) Définir une vision commune du développement afin d'adopter la meilleure solution pour résoudre ces problèmes universels et faire face à la mondialisation des phénomènes environnementaux.

*Message clef*

46. La nécessité du REP est désormais largement reconnue par les pouvoirs publics. Le Réseau offre une solution moderne aux problèmes que posent la protection de l'environnement et le développement durable. Il représente un instrument de coopération à la fois flexible et bien adapté aux nombreuses caractéristiques locales que l'on peut observer dans la zone

paneuropéenne. Il tisse un lien politique entre les pays et joue un rôle déterminant en encourageant et en favorisant la coopération internationale en matière d'environnement. Pour mener à terme ses activités, il faut renforcer les résultats déjà obtenus. Les pays sont invités à étoffer leur vision commune du développement durable en Europe et à promouvoir un débat utile entre toutes les parties prenantes au développement durable sur le continent, notamment les pouvoirs locaux et le secteur privé.

### Recommandations

47. Le document présente les objectifs à moyen terme pour 2010, le but étant de mener à terme les activités du REP d'ici 2015, conformément aux engagements pris par les pays de la zone paneuropéenne. Les grandes orientations sont les suivantes:

a) Accorder une attention plus soutenue aux relations écologiques entre les unités constitutives du REP et les réseaux nationaux à tous les niveaux de l'aménagement du territoire;

b) S'employer à mieux faire connaître le REP et continuer d'établir des inventaires des espèces et des habitats qui ne sont pas actuellement assez pris en compte, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes marins et côtiers, en liaison avec le secrétariat de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et avec des organismes spécialisés;

c) Sensibiliser au processus les acteurs nationaux et locaux, y compris dans le secteur privé, en leur donnant des informations sur le REP et en les associant à ce dernier dans le sens de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), en liaison avec les organes de cette dernière et en conformité avec les conclusions des travaux du Comité des politiques de l'environnement de la CEE;

d) Tenir davantage compte de la diversité paysagère dans le cadre du REP, conformément à la Convention européenne du paysage (en particulier les articles 5 et 6), et en liaison avec ses organes;

e) Renforcer l'intégration des politiques sectorielles et verticales dans le REP et veiller à la mise en œuvre effective des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, adoptés par la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)<sup>4</sup>, en particulier le principe 4 sur une politique d'aménagement pour un développement durable de l'Europe, et mieux faire connaître les effets de ces politiques sur la diversité biologique et paysagère, en liaison avec les organes compétents (Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, CEMAT, etc.);

f) Développer la coopération interrégionale entre réseaux écologiques, conformément à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, en liaison avec les organes compétents (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, etc.);

---

<sup>4</sup> Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

g) Poursuivre la coopération entre les secrétariats de la Stratégie et de la Convention sur la diversité biologique, en particulier dans le cadre des programmes consacrés aux forêts et aux zones protégées.

#### **D. Le réseau écologique paneuropéen: bilan**

*Document soumis par le Conseil de l'Europe*

##### Objectif et portée

48. Ce rapport fait le point de l'état d'avancement des activités du REP à l'échelle paneuropéenne. Il présente le contexte scientifique des réseaux écologiques, expose les raisons de leur application sur le continent européen et décrit le cadre juridique et les progrès réalisés dans la mise en œuvre en Europe. Il renferme des cartes indicatives et donne des renseignements sur le fonctionnement des réseaux écologiques dans les pays participant au processus de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

##### Principales conclusions

49. Douze ans après la troisième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Sofia, le concept du REP est désormais considéré par les États participant au processus de la Stratégie comme un élément clef de la préservation et de la gestion des espèces, des écosystèmes, des habitats et des paysages dans le cadre d'une approche globale de l'aménagement du territoire. Ainsi, le projet REP contribue-t-il au développement durable de l'Europe. Ce projet est également devenu un instrument majeur de coopération pour mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique en Europe et ses programmes d'activité visant des zones protégées.

##### *Message clef*

50. Ce rapport montre comment des progrès très sensibles ont pu être réalisés dans divers domaines. Il met également en lumière les domaines où des lacunes subsistent. Cela étant, le message formulé dans le rapport est très positif. Depuis la cinquième Conférence ministérielle tenue à Kiev, d'importants progrès ont été accomplis dans les mesures visant à faire du REP un instrument à part entière qui, même s'il n'est encore que partiellement développé, permet de mener des actions concrètes à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale et encourage les pays à prendre en considération la connectivité biologique dans leurs politiques, leurs systèmes juridiques et leurs institutions. Le concept du REP illustre divers éléments qui soutiennent le fonctionnement des réseaux écologiques et, d'une manière générale, l'exécution des politiques de conservation de la nature: connaissance des aspects fonctionnels des paysages et des infrastructures écologiques, gestion de l'espace et du temps, respect des cadres juridiques et mise en réseau des individus.

##### Recommandations

51. Les principales recommandations concernant les activités futures visant à étoffer le concept du REP ont été formulées dans un message spécifique adressé aux ministres et aux

décideurs. Il s'agit principalement d'apporter un ferme soutien politique au développement du REP, en mettant particulièrement l'accent sur les objectifs suivants:

- a) Progresser dans la désignation des éléments du REP (zones principales, couloirs écologiques, zones tampons, zones de restauration);
- b) Établir une représentation cartographique du REP;
- c) Veiller à la gestion des éléments du REP;
- d) Intégrer le concept du REP dans les politiques sectorielles.

## **E. La diversité biologique en Europe – maintenant! – Recommandations de l'ECO-Forum européen en faveur de la coopération paneuropéenne**

*Document soumis par l'ECO-Forum européen*

### Objectif et portée

52. Depuis l'approbation de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère à Sofia en 1995, les besoins et les conditions de la coopération paneuropéenne dans le domaine de la biodiversité ont sensiblement changé. Dans ce document, l'ECO-Forum européen s'applique à évaluer la coopération passée, à faire le point des atouts et des faiblesses du processus et, surtout, à formuler des recommandations pour l'avenir.

### Principales conclusions

53. La coopération paneuropéenne a un rôle à jouer dans le domaine de la biodiversité. À cet égard, la Stratégie reste un cadre privilégié et ces douze dernières années elle a donné lieu à des engagements relativement forts, comme l'attestent notamment des objectifs de Kiev. Toutefois, elle n'a pu susciter un soutien politique suffisant en faveur de leur réalisation. La raison en est notamment qu'elle n'est pas juridiquement contraignante et que de ce fait la Convention sur la diversité biologique, ou d'autres conventions, sont bien souvent prioritaires au regard des responsables politiques. Par ailleurs, dans les États membres de l'UE, ces derniers accordent l'essentiel de leur attention aux obligations de l'Union, y compris à ses propres politiques en faveur de la biodiversité, qui exigent d'énormes capacités d'exécution. Compte tenu de l'approche descendante retenue par la Stratégie et de son caractère non contraignant, la plupart des ONG nationales et infranationales ont négligé le processus et ne s'y sont pas intéressées. L'absence de mécanismes financiers à l'appui de la Stratégie est aussi indéniablement un obstacle majeur à sa mise en œuvre. Par ailleurs, seuls quelques pays donateurs accordent la priorité au financement de ses activités internationales. Pour ces différentes raisons, la mise en œuvre des engagements contractés dans ce contexte fait apparaître de graves insuffisances. Cela étant, quelques succès manifestes peuvent être signalés, en ce qui concerne notamment le REP; le recensement des terres agricoles à forte valeur naturelle; la participation du secteur privé aux mécanismes de financement et de communication et aux partenariats; et l'élaboration d'indicateurs de la biodiversité. Les enseignements dégagés de l'expérience passée et l'évolution du cadre d'action (par exemple l'élargissement de l'UE)

supposent que soient apportés d'importants changements à la coopération qui s'exerce dans le domaine de la biodiversité.

#### *Message clef*

54. L'approche descendante du processus décisionnel adoptée naguère dans le cadre de la Stratégie n'a pas donné suffisamment de résultats en termes de mise en œuvre des engagements contractés sur le plan paneuropéen et il faut donc mieux axer la coopération sur cette dernière. Cette nouvelle orientation ainsi qu'une approche ascendante pourraient également associer beaucoup plus étroitement les ONG au processus et en faire un facteur déterminant dans ce contexte.

#### Recommandations

55. La coopération paneuropéenne devrait porter principalement sur la mise en œuvre des décisions adoptées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, compte tenu des priorités paneuropéennes (objectifs stratégiques de la Stratégie et objectifs de Kiev) et des besoins nationaux recensés à l'occasion d'évaluations périodiques. Ces trois éléments devraient déterminer l'ordre du jour des conférences sur la biodiversité en Europe organisées après les sessions de la Conférence des Parties, de même que les domaines d'activité de la Stratégie entre ces sessions. La Stratégie devrait définir un cadre permettant de transférer les connaissances et les meilleures pratiques de l'Est vers l'Ouest et inversement (peut-être également à l'aide d'un mécanisme régional de centre d'échange), et mettre en parallèle l'offre et la demande en termes de connaissances et de financement. Les conférences et ateliers devraient favoriser le lancement d'activités conjointes et la collecte de fonds nécessaire à cette fin. En outre, s'agissant du financement ordinaire, les priorités des pays donateurs devraient être harmonisées avec celle de la Stratégie et chaque gouvernement devrait apporter des ressources nationales suffisantes. Par ailleurs, la Stratégie devrait continuer d'élaborer des positions communes à l'échelle paneuropéenne pour les réunions relevant de la Convention sur la diversité biologique juste avant les sessions de la Conférence des Parties. Grâce à ces nouveaux modes de coopération, la Stratégie devrait donner aux ONG et à d'autres parties prenantes de nouvelles possibilités de participer au processus et offrir un cadre multipartenaires permettant d'apporter des changements sur le terrain.

#### **F. Rapport intérimaire sur les partenariats en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale**

*Document soumis par le Groupe d'étude de l'OCDE chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale (Groupe d'étude du PAE)*

#### Objectif et portée

56. À Kiev, les ministres ont demandé au Groupe d'étude du PAE de suivre les progrès accomplis dans le domaine des partenariats. Ce rapport passe en revue les partenariats œuvrant dans le domaine de l'environnement, qui contribuent à la réalisation des sept objectifs et de plusieurs sous-objectifs de la Stratégie pour l'environnement des pays de l'EOCAC. Il analyse les progrès réalisés dans le cadre des partenariats conçus et mis en place dans la région de l'EOCAC de 2002 jusqu'à la fin mars 2007. Il dégager de nouvelles tendances au sein des

partenariats actuellement inscrits dans la base de données relative à la Stratégie de l'EOCAC ([www.eecca.net](http://www.eecca.net)), qui a été établie par le Groupe d'étude du PAE et qui offre un instrument en ligne pour suivre les partenariats.

### Principales conclusions

57. Quatre cent cinquante-quatre partenariats en tout ont été examinés, dont 55 % avaient achevé leur mandat et 44 % étaient en cours d'activité. La moitié de tous les partenariats enregistrés avaient été noués au cours de la période 2003-2004. Il est probable que nombre de ces partenariats/projets ne peuvent être directement attribués à l'adoption de la Stratégie pour l'environnement de l'EOCAC, mais ils ont été pris en compte car ils ont contribué à la réalisation des objectifs de cette dernière. L'étude englobe les partenariats de tous les grands donateurs intervenant dans la région sans toutefois donner une description complète de la situation pour tous les pays. Les renseignements sur les donateurs ne sont pas exhaustifs, mais l'étude donne un certain nombre d'indications qui peuvent être utiles pour faciliter la création de partenariats et leur fonctionnement dans la région de l'EOCAC.

58. L'examen des informations communiquées montre que la plupart des partenariats contribuent à la réalisation des quatre objectifs de la Stratégie: approvisionnement en eau en milieu urbain et infrastructure d'assainissement (objectif 2.2), gestion intégrée des ressources en eau (objectif 3.1), biodiversité (objectif 3.2) et politique et législation environnementales. Ces domaines sont signalés comme objectifs prioritaires pour 61 % des partenariats et bénéficient de 62 % environ du financement total indiqué. Parallèlement, l'examen met en lumière des domaines faisant l'objet d'une moindre attention: intégration sectorielle (objectif 4), y compris en ce qui concerne des secteurs comme les transports et la foresterie, éducation en matière d'environnement (objectif 6.3), et pollution atmosphérique (objectif 2.1).

59. En 2004, lors de la réunion ministérielle de Tbilissi, les Ministres de l'environnement des pays de l'EOCAC ont souligné qu'il était nécessaire de promouvoir davantage le principe des partenariats multipartenaires pour relever les graves défis auxquels la région devait faire face. Cela étant, les partenariats continuent d'être constitués selon les mêmes modalités. Plus de la moitié d'entre eux sont encore des partenariats de gouvernement à gouvernement. Quarante-sept pour cent de tous les partenariats mentionnés regroupent des organisations internationales et 16 % des institutions financières internationales. Les ONG interviennent à hauteur de 10 % et le secteur privé de 5 %, ce qui donne à entendre qu'il faut faire davantage d'efforts pour associer les parties prenantes non gouvernementales aux partenariats.

60. En examinant de plus près le financement des partenariats, on constate que si les institutions financières internationales contribuent financièrement le plus aux partenariats (60 % environ du financement total) elles ne participent qu'à un petit nombre d'entre eux (25). C'est là une indication des strictes conditions concernant la taille des projets qu'exigent ces institutions pour financer les coûts de transaction en cause. En revanche, le nombre de partenariats financés par des donateurs bilatéraux (154) et par des donateurs multilatéraux (par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)) (172) est relativement plus élevé mais la moyenne du niveau de financement est inférieure, à hauteur de 7 % du financement total. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne intervient dans 85 partenariats, ce qui correspond



à 4 % du financement total. De même, le FEM et d'autres donateurs multilatéraux participent à 87 partenariats ce qui représente 3,5 % du financement total.

**G. Progrès réalisés dans la modernisation de la réglementation relative à l'environnement et des modalités de garantie du respect des normes environnementales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale**

*Document soumis par le Groupe d'étude du PAE (OCDE)*

Objectif et portée

61. Le respect insuffisant des normes environnementales est révélateur de l'échec de l'action des pouvoirs publics. Il implique de lourdes dépenses pour la société, sape l'état de droit et fausse les règles du jeu pour les entreprises. Les «Principes directeurs pour la réforme des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales dans les pays en transition d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale» approuvés lors de la Conférence ministérielle de Kiev peuvent servir de point de référence pour aider à surmonter les problèmes que pose le respect des normes environnementales dans les pays de l'EOCAC. Ce rapport, élaboré dans le cadre du Réseau de mise en œuvre du programme relatif à la réglementation environnementale (REPIN) du Groupe d'étude du PAE, passe en revue les progrès accomplis dans l'application effective des Principes directeurs.

Principales conclusions

62. Les progrès relevés dans l'ensemble de la région étaient inégaux, mais la plupart des pays avaient entrepris des réformes réglementaires et institutionnelles, par exemple en adoptant des mécanismes de permis intégrés, en relevant le statut des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales, en précisant les responsabilités, en dispensant une formation et en mettant à disposition du matériel de meilleure qualité. La surveillance du respect des normes environnementales gagne en efficacité à mesure que les pays adoptent des approches intégrées d'inspection, incitent les entreprises à s'autocontrôler et encouragent la société à marquer sa désapprobation face aux violations constatées, en mettant à profit les médias et en adoptant des indices de performance pour les entreprises.

63. Cela étant, de nombreux problèmes persistent. Les normes réglementaires sont souvent trop ambitieuses, ce qui rend leur application coûteuse et difficile. Les études d'impact de la réglementation ne sont réalisées qu'épisodiquement et les consultations sont perçues comme une contrainte et non comme un moyen d'établir un équilibre approprié entre les intérêts des parties prenantes. L'approche rétroactive («on combat l'incendie») et la priorité accordée aux sanctions de préférence à la prévention du non-respect empêchent les autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales d'obtenir les résultats escomptés. Le fait de privilégier le prélèvement de taxes sur la pollution et l'imposition d'amendes crée des incitations perverses pour les inspecteurs. Les sanctions ne sont pas suffisamment dissuasives et les ONG font état d'une application sélective de la règle dite de la «tolérance zéro» en raison de pressions politiques et de l'opacité dans laquelle sont prises les décisions. Les pratiques actuelles en matière d'analyse des indicateurs et des données n'apportent qu'un soutien limité à la gestion stratégique et opérationnelle. La nécessité d'une interaction avec les ONG pour promouvoir le respect des normes environnementales est désormais largement admise mais, dans les faits, la

coopération est généralement insuffisante. La probabilité de découvrir des cas de non-respect reste faible en raison de dispositions juridiques restrictives qui prévoient que les inspections planifiées des installations industrielles ne doivent pas avoir lieu plus d'une fois par an ou plus d'une fois tous les deux ans et que toutes les visites doivent être annoncées. Alors que de telles restrictions ont été adoptées pour lutter contre la corruption et les lourdeurs administratives, les mesures qui seraient le plus susceptibles de résoudre les problèmes en présence, notamment en assurant la transparence des méthodes de prise de décisions et des résultats des activités entreprises, font l'objet d'une attention très limitée. Les autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales pâttissent de l'exode des cadres qui s'explique par des traitements non compétitifs et, parfois, par une culture organisationnelle insuffisante. Les capacités institutionnelles restent particulièrement faibles à l'échelle infranationale.

64. Dans ces conditions, l'impact de la réglementation relative à l'environnement et des modalités de garantie du respect des normes environnementales reste limité dans les pays de l'EOCAC. Les sociétés continuent de privilégier les bénéfices immédiats et la région est en butte à un non-respect quasi universel (presque chaque inspection met en évidence une ou plusieurs violations d'un degré de gravité variable). Les infractions écologiques gagnent du terrain et, par exemple, en Fédération de Russie, le nombre des infractions consignées a été multiplié par six ces dix dernières années.

#### Recommandations

65. La réglementation relative à l'environnement et les modalités de garantie du respect des normes environnementales sont étroitement associées à des questions de plus large portée concernant la réforme de la gestion des administrations publiques, l'instauration de l'état de droit et la promotion de la croissance. Dans ce contexte, les pays de l'EOCAC devraient chercher à appliquer un mécanisme plus efficace de réglementation prévoyant des normes qui soient ambitieuses mais en même temps équitables, réalisables et claires. Des décisions politiques doivent être prises pour réorienter les stratégies et les indicateurs de performance qui doivent s'appuyer non plus sur un système de taxes qui est contre-productif, mais sur les résultats obtenus en matière de respect des normes et de protection de l'environnement, étant entendu que le volume de travail devrait être adapté aux ressources disponibles. Des procédures devraient être adoptées pour garantir la transparence des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales et les obliger à rendre compte de leur gestion. Les mécanismes d'incitation visant à encourager les entreprises à respecter les normes environnementales devraient être analysés et les cas de non-respect quantifiés et régulièrement révélés. Des tiers devraient pouvoir intervenir de manière indirecte pour faire respecter la loi. Les instruments adoptés devraient être centrés sur la prévention des violations, leur découverte précoce fondée sur des méthodes d'évaluation des risques et l'imposition de sanctions efficaces mais progressives et proportionnées. Il faut davantage développer les capacités institutionnelles. La volonté politique et la coopération internationale resteront des facteurs déterminants du changement.

## **H. Financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, y compris l'avancement de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau**

*Document soumis par le Groupe d'étude du PAE (OCDE)*

### Objectif et portée

66. Lors de leur réunion tenue à Almaty (Kazakhstan) en octobre 2000, les Ministres de l'environnement, des finances et de l'économie des pays de l'EOCAC et leurs partenaires avaient dit être conscients de la situation critique du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu urbain dans la région et avaient approuvé les principes directeurs applicables à la réforme de ce secteur dans les nouveaux États indépendants. Depuis, les OMD, qui ont notamment pour cibles l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ont été adoptés. Ce rapport fait le point des progrès réalisés par les pays de l'EOCAC au regard de ces principes et objectifs. Il actualise un rapport qui avait été établi pour une deuxième réunion des Ministres de l'environnement, des finances et de l'économie qui s'était tenue à Erevan en 2005.

### Principales conclusions

67. Les données disponibles laissent entendre que la situation globale du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans la région de l'EOCAC s'est encore détériorée, sept ans après une première évaluation où elle avait été jugée «critique». Cela paraît particulièrement vrai en ce qui concerne la qualité des services d'approvisionnement en eau pour lesquels les indicateurs pertinents font apparaître une détérioration dans presque tous les pays de la région, d'où de graves conséquences pour la santé publique, l'environnement et le développement économique.

68. Toutefois, la situation n'est pas entièrement négative et l'on a des raisons de conserver un certain optimisme. Ainsi, l'économie des pays concernés s'améliore et de bonnes pratiques, plus nombreuses, deviennent disponibles. Des réformes institutionnelles et juridiques ont été introduites dans de nombreux pays, la plupart d'entre elles étant conformes aux recommandations énoncées dans les principes directeurs d'Almaty. Toutefois, ces mesures restent partielles. Les décideurs devraient réorienter leur action en passant de l'élaboration à l'exécution des lois et règlements et, s'agissant des administrations et des services publics de distribution, en privilégiant le niveau local par rapport au niveau central. Les limites des capacités à l'échelon local constituent désormais un obstacle pour le processus de réforme.

69. Pour atteindre les OMD relatifs à l'eau, on estime qu'il faudrait pouvoir disposer de 7 milliards d'euros environ chaque année, soit à peu près le double du niveau actuel de financement. Pour y parvenir, il faudra mobiliser toutes les sources de financement disponibles, y compris les recettes provenant des redevances versées par les utilisateurs, les budgets publics et des fonds extérieurs. Un certain nombre d'études de cas réalisées dans la région ont montré que ce scénario était réalisable.

### Recommandations

70. Le programme présenté dans les principes directeurs d'Almaty reste d'actualité et, dans la région de l'EOCAC, les gouvernements et les donateurs devraient poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les réformes conformément à ces principes.

## **I. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau (IUEE) – Europe orientale, Caucase et Asie centrale**

*Document soumis par la Commission européenne et par le Groupe de travail chargé de l'élément IUEE-EOCAC*

### Objectif et portée

71. Ce document donne des renseignements sur l'évolution récente de l'élément de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau (IUEE) pour la région de l'EOCAC, y compris sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du descriptif de programme qui a été approuvé lors de la Conférence ministérielle de Kiev. Il traite notamment de la mesure dans laquelle il est possible de nouer de solides partenariats entre les pays de l'EOCAC, les États membres de l'UE et des organisations internationales comme l'OCDE et la CEE en vue de réaliser les OMD relatifs à l'eau.

### Principales conclusions

72. D'importants résultats ont été obtenus. Le cadre prévu s'est révélé opérationnel, les mécanismes institutionnels sont en place, les cycles de consultations nationales ont été entrepris en Moldova et en Arménie et deux autres cycles devraient être lancés cette année. En outre, divers outils visant à favoriser les partenariats ont été élaborés.

73. Les perspectives sont bonnes. Depuis 2003, la plupart des pays de l'EOCAC ont engagé un processus de réforme dans le secteur de l'eau. Les politiques nationales relatives à l'eau et la législation sur les ressources en eau ont été révisées et prévoient désormais la participation de parties prenantes, l'application du principe pollueur-payeur, la création d'organismes chargés de la participation intersectorielle et de la gestion des bassins hydrographiques et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines à l'appui de la gestion des ressources en eau. La plupart des réformes adoptées dans le secteur de l'eau prennent en compte les normes de la gestion intégrée des ressources en eau et les pays de l'EOCAC expriment un intérêt croissant pour les principes et les méthodes de gestion énoncés dans la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau. Un partenariat à long terme entre l'UE et les pays de l'EOCAC reste nécessaire pour appuyer la mise en œuvre du processus de réforme du secteur de l'eau dans ces pays.

### Recommandations

74. L'élément IUEE-EOCAC, qui met à profit et vise à renforcer les partenariats existants dans le secteur de l'eau, un rôle important à jouer. Entre autres choses, il peut, grâce aux consultations nationales, contribuer à faire adopter dans la région de nouveaux mécanismes de gestion des ressources en eau et de financement. Aussi, faudrait-il en poursuivre l'exécution et, dans ce contexte, lancer de nouvelles consultations et inviter de nouveaux partenaires à participer aux activités.

**J. Renforcement de la gouvernance en matière d'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale par le biais de programmes d'action locaux pour l'environnement**

*Document soumis par les centres régionaux pour l'environnement de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale*

Objectif et portée

75. Ces cinq dernières années, les centres régionaux pour l'environnement dans la région de l'EOCAC ont encouragé l'exécution de programmes d'action locaux pour l'environnement afin de renforcer la gouvernance en matière d'environnement et de s'attaquer aux problèmes locaux dans ce domaine. Jusqu'à présent, ces centres ont essentiellement axé leur action sur la mise en œuvre de projets pilotes dans certaines localités, sur la diffusion de renseignements relatifs aux méthodes locales de gestion de l'environnement et sur le renforcement des capacités des organismes concernés dans chaque pays pour appuyer l'élaboration et l'exécution des programmes d'action. Ces programmes aident les pays de l'EOCAC à relever les deux défis auxquels ils doivent faire face, à savoir de graves problèmes environnementaux, d'une part, et un manque relatif d'expérience de l'autogouvernance locale, d'autre part. Ce rapport a été établi à l'appui de la séance intitulée «Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie de l'EOCAC et de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale».

Principales conclusions

76. Les centres régionaux pour l'environnement dans la région de l'EOCAC ont estimé que les programmes d'action locaux pour l'environnements avaient permis d'obtenir plusieurs résultats importants, conformes à la stratégie environnementale des pays de la région. Ces résultats sont notamment les suivants:

a) **Renforcement de la gouvernance en matière d'environnement:** Les programmes d'action ont renforcé la gouvernance en matière d'environnement dans des localités de toute la région en sensibilisant davantage la population aux questions écologiques et en lui facilitant l'accès aux informations pertinentes. Ils ont amélioré la prise de décisions au niveau local en y associant des partenaires clefs grâce à la constitution de groupes multipartenaires composés de représentants des diverses couches de la société. Ils ont aussi amélioré la transparence des administrations locales et renforcé leur sens des responsabilités en veillant à ce qu'elles adoptent et appliquent des programmes d'action élaborés publiquement. En outre, ils ont encouragé les citoyens à participer davantage à la lutte contre les problèmes locaux d'environnement.

b) **Amélioration de l'état de l'environnement:** Les programmes d'action ont apporté des améliorations d'ordre quantitatif à l'état de l'environnement en contribuant à concentrer les ressources locales et nationales sur les problèmes d'environnement les plus graves et en privilégiant l'exécution d'activités mesurables sous le contrôle des parties prenantes.

c) **Accroissement des capacités à long terme:** Les centres régionaux pour l'environnement à l'œuvre dans la région ont accru la capacité d'aider les collectivités à s'attaquer aux problèmes d'environnement en veillant à ce que davantage de citoyens et de membres du personnel municipal soient formés à la gestion de l'environnement, en augmentant

le nombre de nouvelles municipalités qui exécutent des programmes d'action, en élaborant des directives et en rédigeant des documents d'information relatifs auxdits programmes qui sont largement diffusés.

### Recommandations

77. Dans les pays de l'EOCAC, les centres régionaux pour l'environnement ont formulé les recommandations suivantes pour les activités à entreprendre dans ce domaine:

- a) Encourager les gouvernements nationaux à élaborer des critères aux fins des programmes d'action;
- b) Promouvoir l'application à grande échelle des programmes d'action dans l'ensemble de la région;
- c) Mettre en place un solide groupe de spécialistes formés à la méthodologie relative à ces programmes d'action;
- d) Apporter aux administrations locales le financement voulu pour élaborer des programmes d'action et mettre en œuvre des mesures tenant compte des priorités en matière d'environnement;
- e) Promouvoir l'échange régulier de données d'expérience;
- f) Encourager la coopération transfrontière; et
- g) Diffuser les informations relatives aux programmes d'action.

78. Dans les pays de l'EOCAC, les centres régionaux pour l'environnement ont utilement contribué à favoriser la mise en œuvre des programmes d'action dans toute la région. Ils ont démontré leur capacité de collaborer avec les administrations et la population locales ainsi qu'avec les ONG en vue de favoriser la coopération intersectorielle qui est nécessaire pour obtenir de réelles améliorations et promouvoir la gouvernance en matière d'environnement. À l'avenir, ils pourront jouer un rôle important en prêtant leur concours aux gouvernements nationaux pour élaborer des critères aux fins des programmes d'action, former des spécialistes à la méthodologie relative à ces programmes, diffuser parmi le public des informations concernant ces derniers, promouvoir l'échange de données d'expérience entre administrations locales et gérer les projets pilotes des programmes d'action visant des questions transfrontières et d'autres situations particulières.

## **K. Acceptation et mise en œuvre en Europe du Sud-Est des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement**

*Document soumis par le Ministère serbe de la protection de l'environnement et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et du Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer*

### Objectif et portée

79. Ce rapport de synthèse vise à promouvoir l'application et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement en Europe du Sud-Est, l'accent étant mis sur les conventions et protocoles de la CEE. Il prend en compte les programmes régionaux en cours d'exécution pour mettre en œuvre lesdits accords dans la région (AIMS, Regional Partnership, Bridging the Gaps) et confirme et incorpore les résultats de ces initiatives. Il étudie et analyse les résultats des activités visant à améliorer l'application et le respect de certaines conventions et de certains protocoles de la CEE le cas échéant, comme les évaluations, des rapports nationaux d'exécution, les rapports de synthèse, les rapports des comités chargés de veiller au respect des accords, les activités des centres d'échanges ainsi que d'autres résultats obtenus dans le cadre de projets d'assistance pertinents mis en œuvre par le Centre régional pour l'environnement et d'autres organismes. Ce rapport se situe entièrement dans la ligne du rapport de catégorie I de la CEE relatif à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement de la Commission dans l'ensemble de la région desservie par cette dernière et il donne des exemples pertinents pour l'Europe du Sud-Est.

### Principales conclusions

80. Le rapport étudie les possibilités d'améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE à travers la promotion et l'utilisation efficace de mécanismes visant à assurer le respect et l'application effective de ces instruments, l'objectif étant d'aider les pays à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu des conventions et protocoles de la Commission. Il donne des exemples de bonnes pratiques concernant l'application de certains outils, notamment des principes directeurs, manuels, plans, programmes et autres documents stratégiques. En outre, il met en lumière les initiatives de coopération prises à l'échelle régionale et internationale en vue d'une mise en œuvre commune de ces instruments et récapitule les faits intervenus depuis la Conférence ministérielle de Kiev tenue en 2003, en ce qui concerne les approches régionales concertées de la mise en œuvre de certaines conventions.

81. Si l'on observe un niveau relativement élevé d'acceptation des accords multilatéraux sur l'environnement en Europe du Sud-Est, divers rapports et évaluations font apparaître d'importants problèmes qui entravent le respect des obligations énoncées dans lesdits accords. Ce document propose des solutions pour remédier à ces problèmes de mise en œuvre, à savoir:

- a) Adopter une approche rigoureuse pour évaluer les incidences de l'acceptation des accords multilatéraux sur l'environnement;
- b) Obtenir des ressources pour mettre en œuvre la législation relative à ces accords;

- c) Améliorer à l'échelle nationale la planification de la mise en œuvre et l'établissement de rapports;
- d) Promouvoir la transparence et une participation accrue des principales parties prenantes;
- e) Renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre desdits accords et adopter des politiques visant à retenir le personnel qualifié;
- f) Étoffer la coopération entre les organismes concernés.

82. Malgré les difficultés en présence, la Convention d'Aarhus et la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), par exemple, sont des exemples concluants de la manière dont les interventions du public et d'autres parties prenantes ont contribué à développer la pratique de la coopération horizontale et verticale. Ces conventions ont également encouragé les autorités à rechercher des méthodologies plus anticipatives pour favoriser la participation du public.

#### Recommandations

83. Le rapport donne des recommandations générales pour mettre en œuvre tous les accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE et des recommandations concernant certaines conventions, qui sont applicables dans la plupart des pays de l'Europe du Sud-Est.

84. Les principales recommandations de caractère général sont notamment les suivantes: les ministères de l'environnement et autres services concernés devraient fixer des priorités spécifiques pour chaque accord et évaluer les coûts et les avantages associés à l'adhésion à ces accords. En outre, il convient de définir plus clairement et de renforcer encore les responsabilités, les activités de coopération et l'échange d'informations entre les organismes compétents. À cet égard, il faudrait que les gouvernements recensent l'ensemble des parties prenantes intéressées qui devraient participer à la mise en œuvre de chaque convention et veillent à leur participation effective. En outre, les ministères de l'environnement devraient s'efforcer d'améliorer les pratiques suivies en matière de législation et de mise en œuvre et, le cas échéant, élaborer des stratégies ou des plans de mise en œuvre nationaux. Ils devraient aussi participer plus activement aux travaux menés dans le cadre des accords ainsi qu'aux réunions et conférences des Parties et aux réunions des organes subsidiaires et s'attacher à obtenir en temps voulu un soutien financier au titre des ressources nationales et des mécanismes des accords. Par ailleurs, ils devraient prendre des mesures pour sensibiliser le public à ces accords et aux questions connexes.

85. Principales recommandations concernant certaines conventions:

- a) Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance: dans certains pays, il est nécessaire d'évaluer les besoins d'assistance technique dans ce contexte, notamment en matière de surveillance;
- b) Convention d'Espoo: les ministères de l'environnement devraient s'employer à mieux faire connaître la question aux niveaux tant central que local et obtenir un soutien



politique pour promouvoir les études d'impact sur l'environnement et les évaluations stratégiques environnementales dans les programmes des pouvoirs publics;

c) Convention sur l'eau: lorsque la coopération se développe avec des pays voisins dans le domaine des eaux transfrontières, il faudrait veiller tout particulièrement à concevoir des plans conjoints de gestion des eaux et des systèmes communs de surveillance;

d) Protocole sur l'eau et la santé et Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels: à l'échelle nationale, dans la plupart des pays, le cadre juridique devrait être modifié conformément aux prescriptions énoncées dans la Convention, y compris en ce qui concerne les réglementations sur le recensement des activités dangereuses, la mise en place d'un système de notification et l'élaboration de plans d'action;

e) Convention d'Aarhus: le cadre législatif doit encore être étoffé, et notamment renfermer des règles administratives détaillées pour améliorer les méthodes de mise en œuvre. Pour assurer l'accès à la justice, il faut que le pouvoir judiciaire et les différents ministères concernés fassent conjointement d'importants efforts.

#### **L. Investissements urbains consacrés à l'environnement en Europe du Sud-Est, 2001-2005**

*Document soumis par le Ministère serbe de la protection de l'environnement et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et du Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer*

##### Objectif et portée

86. Ce document a principalement pour objectif de faire le point du développement des infrastructures municipales dans la région de l'Europe du Sud-Est dans le contexte du processus d'adhésion à l'UE, et de mettre en lumière les principaux obstacles à de nouvelles améliorations. Il propose des recommandations à l'attention des décideurs pour que ceux-ci puissent faciliter la préparation et la mise en œuvre des investissements urbains consacrés à l'environnement.

##### *Portée*

a) Aperçu de la situation actuelle du développement des infrastructures municipales et de l'impact du processus d'adhésion à l'UE sur les investissements urbains;

b) Analyse des principaux obstacles au développement des infrastructures municipales du point de vue des municipalités; notamment aperçu des facteurs déterminants dans les premières étapes de l'élaboration, de la préparation et de l'exécution des projets, et examen des mécanismes de décision et des questions juridiques et financières. Certaines questions abordées sous un angle national et international sont également évoquées. L'analyse donne par ailleurs de bons exemples démontrant comment il a été possible de remédier à certains problèmes;

c) Vue d'ensemble d'exemples concluants et de meilleures pratiques dans la mise en œuvre des investissements urbains en Europe du Sud-Est, qui pourraient servir de modèle à de futurs projets dans la région;

d) Conclusions et recommandations visant le développement des infrastructures municipales à l'intention des administrations locales et d'autres parties prenantes concernées.

### Principales conclusions

a) Une évolution positive a pu être observée en ce qui concerne la transposition des directives de l'UE dans les législations nationales et l'élaboration de cadres stratégiques pertinents;

b) Des efforts ont été déployés pour appliquer des mécanismes nationaux de financement (par exemple fonds pour l'environnement) à l'appui du financement des infrastructures municipales. Des fonds pour l'environnement sont en place en Serbie et en Croatie. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ce fonds a été intégré dans le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Dans les autres pays de l'Europe du Sud-Est, l'application de mécanismes nationaux de financement en est encore au stade préliminaire;

c) S'agissant d'améliorer les infrastructures municipales de gestion des ressources en eau et des déchets, les responsabilités ont été transférées aux administrations locales. Toutefois, les autorités municipales disposent de peu de moyens pour recenser, hiérarchiser, formuler et préparer des investissements viables dans les infrastructures. Des conditions financières inadéquates et des possibilités d'emprunt peu satisfaisantes empêchent aussi les municipalités d'élaborer des projets d'infrastructures pouvant bénéficier de concours bancaires;

d) La réforme du service de distribution est un obstacle majeur au développement des infrastructures municipales.

### Recommandations

#### *À l'attention des administrations locales*

a) Améliorer la planification stratégique et la gestion financière et mieux fixer les priorités;

b) Élaborer des stratégies à l'échelon municipal pour mettre au point des projets financièrement viables et s'attacher à obtenir le cofinancement nécessaire;

c) Réformer le secteur des équipements collectifs afin qu'il puisse fournir des services efficaces à la population, en veillant notamment à assurer une bonne gestion des infrastructures et leur développement;

d) Améliorer le dialogue et la coopération avec la population locale aux fins de l'élaboration des projets d'infrastructures municipales;

e) Étoffer la coopération avec d'autres municipalités moyennant l'élaboration de projets régionaux d'investissement visant à résoudre des problèmes communs d'environnement (cela vaut en particulier pour les municipalités rurales dont les projets ne peuvent dégager des économ

*À l'attention des autorités nationale*

- a) Dans le cas de certains pays, élaborer leurs propres mécanismes de financement (par exemple fonds pour l'environnement ou programmes de dépenses) pour favoriser le développement des infrastructures environnementales à l'échelon local;
- b) Accroître l'aide apportée aux administrations locales pour élaborer la documentation technique nécessaire aux projets d'investissement;
- c) Définir des orientations et des procédures à l'échelle nationale pour nouer des partenariats public-privé aux fins du développement des infrastructures municipales;
- d) Encourager les gouvernements à jouer un rôle dynamique à l'échelle internationale en participant aux activités de coopération régionales et aux initiatives transfrontières qui influenceront sur l'élaboration de nouveaux projets d'investissements municipaux dans la région.

**M. Pour un écosystème de l'Adriatique sain et productif**

*Document soumis par la Croatie*

Objectif et portée

87. Compte tenu de l'objectif retenu, à savoir appliquer une approche écosystémique et les données de l'expérience acquise par d'autres organismes internationaux et régionaux, les trois axes d'action ci-après sont proposés pour les zones marines et côtières:

- a) Protéger la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers, veiller à leur régénération et dans la mesure du possible les restaurer afin de protéger également la biodiversité et, par là-même, instaurer et maintenir un état écologique satisfaisant garant de leur utilisation durable;
- b) Réduire la pollution dans l'environnement marin et côtier pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact ou de risque majeur en ce qui concerne la santé humaine, la santé des écosystèmes ou les utilisations de la mer et des côtes;
- c) Préserver, renforcer ou rétablir l'équilibre entre les activités humaines et les ressources naturelles dans la mer et sur les côtes afin de réduire leur vulnérabilité à l'égard des risques.

Principales conclusions

88. Les effets conjugués des altérations anthropiques de l'environnement, y compris le changement climatique à l'échelle de la planète, semblent particulièrement marqués dans les zones côtières. On considère couramment que ces effets ont entraîné une importante dégradation de la qualité de l'eau, attestée par des phénomènes de mucilage, l'appauvrissement en oxygène des eaux de fond, la prolifération d'algues nuisibles, l'apparition massive de plancton gélatineux, les invasions du milieu par des espèces non locales, la perte d'habitats et l'instabilité de l'industrie de la pêche. Pris séparément, ces phénomènes ne représentent pas nécessairement un problème mais, globalement, ils peuvent être le signe d'une agression de l'environnement qui

menace la santé des écosystèmes de l'Adriatique. Il est déjà évident que, du fait des changements survenus dans les écosystèmes côtiers le long de l'Adriatique, la zone côtière est plus vulnérable aux menaces écologiques (par exemple inondations, sécheresse, prolifération d'algues nuisibles, phénomènes de mucilage, hypoxie), plus coûteuse pour ceux qui y vivent et d'une moindre valeur pour l'économie régionale. C'est là précisément que s'accroîtront au cours des prochaines décennies les conflits et les problèmes associés à la promotion du développement économique, à la pérennisation des ressources biologiques, à la protection et au rétablissement de la santé des écosystèmes, à l'atténuation des catastrophes naturelles et à la protection de la santé et de la sécurité publiques.

### Recommandations

- a) Définition d'une vision écologique pour l'Adriatique;
- b) Formulation d'objectifs stratégiques communs pour l'Adriatique;
- c) Recensement des principales propriétés des écosystèmes et des fortes pressions qui s'exercent sur eux<sup>5</sup>;
- d) Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la vision retenue et aux objectifs stratégiques;
- e) Détermination d'objectifs opérationnels assortis d'indicateurs et de niveaux à atteindre;
- f) Révision des programmes de surveillance existants aux fins de l'évaluation et de la mise à jour régulières des objectifs. Mise en place du système coordonné d'observation pour l'Adriatique;
- g) Remaniement des plans de gestion.

## **N. Politique de l'environnement en Europe du Sud-Est**

*Document soumis par le PNUD*

### Objectif et portée

89. Ce rapport a pour objectif de donner un aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique visant à protéger l'environnement et à assurer un développement durable en Europe du Sud-Est de 2000 à ce jour. Il devrait aider les ministres de l'environnement et d'autres décideurs de rang élevé dans la région concernée, dans l'UE et dans les pays donateurs ainsi qu'au sein des organisations internationales à prendre leurs décisions.

---

<sup>5</sup> À partir de là, il faut envisager l'échelle territoriale et temporelle appropriée pour appliquer cette approche.

### Principales conclusions

90. Dans la période qui a suivi la fin des conflits, la région a dans un premier temps centré son attention sur la reconstruction et sur l'instauration de la démocratie et de l'économie de marché. Ensuite, avec l'aide de donateurs, les gouvernements ont entrepris de développer des institutions, d'élaborer des politiques et de mettre en place des cadres juridiques. Actuellement, la perspective d'adhésion à l'UE est l'élément moteur des progrès enregistrés dans la région. La Croatie a déjà engagé des négociations en vue de son adhésion et l'ex-République yougoslave de Macédoine est un pays candidat. Le secteur de l'environnement a été un des éléments moteurs dans le processus global de réformes engagé dans la région. Les principaux résultats obtenus dans ce contexte sont les suivants:

- a) Réalisation de grands progrès dans la rédaction et l'adoption de la législation pertinente et dans le renforcement des capacités des organismes nationaux chargés de la protection de l'environnement;
- b) Ratification de la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement;
- c) Amélioration de l'environnement et démocratisation à l'échelle de la région, encouragées par l'acquis communautaire en matière d'environnement et par les accords multilatéraux conclus dans ce domaine;
- d) Élaboration et adoption de politiques et programmes de vaste portée;
- e) Adoption des premières mesures vers l'intégration des objectifs relatifs à l'environnement et au développement durable dans les politiques du secteur économique;
- f) Mise en œuvre de projets de protection de l'environnement et de projets d'investissement;
- g) Accroissement du rôle des autorités locales dans la gestion de l'environnement;
- h) Réalisation de progrès constants dans le secteur des ONG;
- i) Facilitation de l'accès aux informations relatives à l'environnement;
- j) Adoption de nombreuses initiatives dans le domaine du renforcement des capacités et de l'éducation au service de l'environnement et du développement durable;
- k) Développement d'une solide coopération régionale dans le secteur de l'environnement.

### Recommandations

91. À l'avenir, une approche progressive et hiérarchisée devrait être appliquée pour établir l'ordre des réformes et harmoniser les normes locales avec les normes de l'UE dans le secteur de l'environnement, compte tenu des conclusions des discussions intervenues entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les ONG et les entreprises. Les priorités devraient être fixées en fonction des avantages escomptés sur le plan environnemental et économique, notamment en ce

qui concerne la santé et la préservation des ressources, l'offre de ressources et les capacités des institutions. Les pays de la région devraient s'employer tout particulièrement à:

- a) Passer du stade de l'élaboration des lois à celui de la mise en œuvre;
- b) Consolider et développer encore les capacités des organismes chargés de la protection de l'environnement à l'échelle nationale;
- c) Accroître le volume des investissements en faveur de l'environnement;
- d) Améliorer la coopération intersectorielle;
- e) Renforcer les administrations locales pour qu'elles puissent assumer des responsabilités environnementales;
- f) Nouer des partenariats avec des parties prenantes;
- g) Gérer la collecte d'informations et de données environnementales;
- h) Adapter l'éducation au service du développement durable à la situation des différents pays;
- i) Mettre à profit le processus d'adhésion à l'UE pour réaliser les objectifs du développement durable, y compris les OMD;
- j) Poursuivre et étendre la coopération régionale.

## **O. Protection et développement durable des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est**

*Document soumis par l'ex-République yougoslave de Macédoine, avec l'appui de la Fondation balkanique pour le développement durable (BFSD), l'EURAC (Institut pour l'environnement alpin), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer*

### Objectif et portée

a) Analyser les résultats obtenus dans le cadre de certains projets mis en œuvre ces dernières années et faire le point des activités envisagées en vue de promouvoir la protection et le développement durable des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est ou de certaines parties d'entre elles (notamment, ouest de la Stara Planina, interventions conduites par les différents partenaires dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), industries extractives et changements climatiques liés à la spécificité des régions de montagne, les Carpates dans le cas de la Serbie);

b) Recenser les possibilités et les approches novatrices à l'appui de la protection et du développement durable des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est, compte tenu de l'expérience acquise et des meilleures pratiques disponibles dans la région (par exemple, tourisme durable, développement local durable et leurs liens avec la conservation de la nature);

c) Recenser les besoins et les possibilités en matière de programmes (par exemple, énergie durable, changements climatiques).

92. Le document comportera sous forme de pièce jointe une étude intitulée «Évaluation de la situation actuelle et des besoins de coopération pour la protection et le développement durable des régions/zones de montagne en Europe du Sud-Est (Balkans)», réalisée par la BFSB de concert avec le PNUE et l'EURAC et appuyée par l'Italie. D'autres partenaires et d'importants acteurs seront également officieusement invités à apporter une contribution (par exemple, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PNUD, Union mondiale pour la nature (IUCN)/Ceinture verte, Fonds mondial pour la nature/Initiative de l'Arc dinarique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et initiatives locales).

### Principales conclusions

a) De nombreuses initiatives sont prises avec le concours de nombreux acteurs, et l'on peut citer à cet égard des exemples concluants de coopération transfrontière. Néanmoins, la situation pourrait tirer parti d'une meilleure coordination et d'un échange d'informations plus efficace entre les acteurs;

b) Les populations de l'Europe du Sud-Est disposent de vastes ressources naturelles dans les régions de montagne et collaborent à leur protection. Ce processus contribuera à l'instauration d'un développement durable et à une plus grande maîtrise de la coopération régionale par les intéressés (Salzbourg, Autriche, mars 2006);

c) Les ONG et les parties prenantes locales jouent déjà un rôle très actif dans la région, mais elles ont besoin de nouveaux moyens d'action pour contribuer à définir l'avenir de la région et tirer parti des réalisations obtenues sur le terrain dans le domaine de la protection des écosystèmes de montagne et du développement durable des régions de montagne.

### Recommandations

a) La coopération internationale et transfrontière à l'appui de la protection et du développement durable des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est doit être renforcée à tous les niveaux, y compris sur les plans régional et local;

b) Les pays ont la possibilité de mettre à profit les enseignements dégagés de la mise en œuvre de la Convention alpine et de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates), et ils pourraient ainsi adopter une convention renfermant des dispositions plus détaillées. Toutefois, les approches ascendantes et descendantes doivent être équilibrées pour qu'il soit possible d'obtenir des résultats sur le long terme. À cette fin, les principaux acteurs et le public doivent s'engager plus activement dans le processus et leur participation à la prise de décisions doit être assurée;

c) La communauté internationale devrait continuer de soutenir les projets visant à promouvoir la coopération transfrontière entre les parties prenantes et les populations concernées dans les régions de montagne;

d) Le processus international de coopération pourrait tirer parti d'une association avec l'ENVSEC;

e) Il faut s'inspirer des méthodes qui sont adaptées aux besoins spécifiques de la région, dans le cadre aussi bien de la coopération internationale que des activités régionales ou locales. Un certain nombre d'approches ont été expérimentées avec succès dans la région et elles devraient être développées. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer l'échange de données d'expérience avec d'autres régions de montagne;

f) Les pays devraient inscrire la protection des montagnes dans leurs plans, lois et stratégies et plans d'action nationaux, y compris, le cas échéant, dans les inventaires de projets visant à protéger les régions de montagne de l'Europe du Sud-Est et à assurer leur développement durable.

**P. Rapport du Comité de préparation des projets à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

*Document soumis par le Comité de préparation des projets*

Objectif et portée

93. Ce rapport a pour objectif de fournir des informations sur les activités et les réalisations du Comité de préparation des projets (CPP) depuis la cinquième Conférence ministérielle tenue à Kiev en 2003. Il donne des renseignements détaillés sur la manière dont les recommandations formulées par les ministres à Kiev ont été mises en œuvre par le CPP dans le cadre de sa stratégie pour 2004-2007. Les travaux du CPP au cours de cette période se sont articulés autour de trois axes: a) recensement, préparation et financement des projets; b) coordination, harmonisation et mise en réseau; et c) échange de bonnes pratiques et renforcement des capacités. Le rapport renferme également des recommandations sur la manière dont le CPP pourrait continuer à mener ses activités après la sixième Conférence ministérielle prévue à Belgrade.

Principales conclusions

a) Le CPP a apporté une importante contribution au recensement, à la préparation et au financement des projets d'investissement en faveur de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. Depuis 2003, 37 projets en tout ont été soumis au mécanisme du CPP et 15 d'entre eux, représentant un montant total de 443 millions d'euros, ont été approuvés par le conseil d'administration d'une institution financière internationale. Ces projets ont bénéficié d'un soutien financier qui se décompose comme suit: 260 millions d'euros sous forme de prêts consentis par cette institution et 127 millions d'euros sous forme de dons. Depuis la Conférence de Kiev, 22 autres projets appuyés par le CPP sont dans la filière d'institutions financières internationales, pour un montant total d'investissements représentant 549 millions d'euros;

b) Le CPP a continué de réorienter son action en faisant passer au second plan les pays en voie d'adhésion de l'Europe centrale par rapport à ceux de l'EOCAC et aux pays de l'Europe du Sud-Est qui ne sont pas en voie d'adhésion. Il a joué un rôle particulièrement actif à l'appui



de projets visant les domaines de la distribution d'eau et de l'assainissement, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'échange des droits d'émission, ainsi que de la conservation de la nature et de la biodiversité. Outre un soutien direct aux projets d'investissement en faveur de l'environnement, il a également collaboré avec des donateurs à la mise en place de mécanismes d'élaboration de projets qui ont été employés pour appuyer la préparation d'un grand nombre de projets financés par des institutions financières internationales dans les domaines des infrastructures environnementales municipales, de l'efficacité énergétique et de la biodiversité;

c) Depuis la Conférence de Kiev, le CPP a étendu ses activités au-delà de son champ d'action traditionnel pour jouer un rôle plus actif à l'appui du renforcement des capacités locales nécessaires à l'élaboration des projets de protection de l'environnement, dans le cadre de son programme d'ateliers portant sur le financement des projets;

d) Le CPP est également parvenu à assurer la coordination avec le nombre croissant d'initiatives de protection de l'environnement dans la région, notamment l'Équipe spéciale chargée des questions relatives à l'eau dans la région du Danube et de la mer Noire (DABLAS), l'Initiative de l'UE en faveur de l'eau et le Partenariat environnemental de la dimension septentrionale.

#### Recommandations

94. Le rapport formule également des recommandations fondées sur les résultats d'une évaluation du CPP réalisée en 2006 et portant sur la manière dont celui-ci pourrait exercer son activité après la Conférence de Belgrade. Il sera toujours nécessaire d'apporter un soutien à l'élaboration des projets de protection de l'environnement, notamment dans les pays à plus faible revenu de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. Le renforcement des capacités locales sera un lourd défi à relever. Le CPP pourrait contribuer à satisfaire ces besoins en favorisant l'assistance technique à l'appui de l'élaboration des projets d'investissement dans l'environnement et du renforcement des capacités locales nécessaires à cette fin. L'internationalisation des fonctions du CPP dans le cadre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pourrait offrir le meilleur moyen d'assurer la poursuite de ses activités sur une base plus viable que ne le permet le soutien de donateurs ponctuels.

#### **Q. Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale**

*Document soumis par le Groupe d'étude du PAE (OCDE)*

#### Objectif et portée

95. Ce rapport donne un aperçu du financement de la protection de l'environnement dans les pays de l'EOCAC. Il présente des données sur les dépenses nationales et les engagements internationaux en faveur de la protection de l'environnement dans ces pays entre 2000 et 2005 et analyse des tendances sur cette période.

### Principales conclusions

96. Globalement, les niveaux de dépenses en faveur de la protection de l'environnement ont légèrement augmenté dans les pays de l'EOCAC, mais cette vue d'ensemble dissimule des différences considérables entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres. Dans les pays ayant une économie plus dynamique (par exemple la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) ainsi qu'au Bélarus, les dépenses d'environnement ont atteint des niveaux comparables à ceux de certains pays d'Europe centrale et orientale, alors que dans les pays de taille plus modeste sur le plan économique, elles sont très faibles en valeur tant absolue que relative. La protection des ressources en eau représente la part écrasante des dépenses d'environnement dans la grande majorité des pays de l'EOCAC (de 36 à 67 % du montant total); la lutte contre la pollution atmosphérique compte pour une part importante de ces dépenses dans les pays industrialisés et en Ouzbékistan; enfin, globalement, la gestion des déchets suscite relativement peu d'intérêt, sauf en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ukraine.

97. L'assistance environnementale apportée à la région de l'EOCAC a subi des mutations structurelles depuis 2001. L'aide bilatérale s'est établie à près d'un milliard de dollars des États-Unis au cours de la période 2001-2005, avec un certain fléchissement en 2005 par rapport à 2001. En revanche, le financement des projets de protection de l'environnement assuré par les institutions financières internationales a doublé au cours de cette période, atteignant un montant total de 1,8 milliard de dollars. La part de l'assistance environnementale dans l'aide bilatérale globale a été réduite de moitié pendant cette même période, ce qui indique peut-être un transfert du budget des projets au budget général. L'assistance favorise les grands pays producteurs de pétrole: ensemble, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont reçu respectivement 50 % et 75 % de l'aide bilatérale et multilatérale depuis 2001. Le Bélarus et le Turkménistan ont à peine bénéficié de l'assistance environnementale. La distribution d'eau et l'assainissement ont représenté la plus grande part des ressources versées par des donateurs bilatéraux et des institutions financières internationales. Toutefois, les donateurs bilatéraux ont attribué une part importante de leurs ressources aux politiques de l'environnement, domaine qui n'est pas directement visé par les prêts desdites institutions.

98. Certes, les sources internationales ont joué un important rôle de catalyseur dans le financement des mesures de protection de l'environnement dans les pays de l'EOCAC, mais ni les associations d'aide au développement, ni les institutions financières internationales ne peuvent remplacer les sources nationales de financement dans ce domaine. L'assistance environnementale bilatérale et multilatérale reste marginale en pourcentage du PIB (inférieure à 0,6 % dans la plupart des cas).

### Recommandations

99. Le suivi des dépenses d'environnement peut contribuer à la conception et à l'évaluation de politiques environnementales efficaces. Les pays auraient intérêt à appliquer plus largement des méthodes fiables et comparables. La méthodologie OCDE/Eurostat s'est révélée utile dans un certain nombre de pays.

100. Une capacité plus solide de planification, aux échelons central et décentralisé, et une meilleure aptitude à élaborer et à exécuter des projets contribueront à la mobilisation de ressources financières de sources nationales et étrangères. Une meilleure coordination entre les

donateurs et les institutions financières internationales pourrait aider à éviter les chevauchements et la concurrence. Cela serait plus facile si tous les pays de l'EOCAC faisaient clairement de la protection de l'environnement une priorité dans leurs stratégies économiques nationales et dans les programmes de coopération bilatérale, et si les gouvernements concevaient des stratégies de financement viables et réalistes pour atteindre leurs objectifs en matière d'environnement.

## **R. Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe du Sud-Est: 2001-2005**

*Document soumis par le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale avec l'appui du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire*

### Objectif et portée

101. Ce rapport a pour objectif de présenter les tendances du financement de la protection de l'environnement en Europe du Sud-Est entre 2001 et 2005 et, compte tenu des conclusions dégagées, de proposer, à l'intention des décideurs de la région, des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité de ce financement à partir de sources nationales et extérieures. Il expose les tendances actuelles des dépenses nationales d'environnement, des flux financiers internationaux à destination de la région et des mécanismes de financement dans cette dernière ainsi que leur évolution possible.

### Principales conclusions

- a) Les pays de l'Europe du Sud-Est se heurtent à des difficultés lorsqu'ils doivent trouver le financement nécessaire pour aligner leur réglementation sur les normes environnementales de l'UE. La plupart des dépenses d'investissement doivent être prélevées sur des ressources nationales. Les sources extérieures de financement peuvent contribuer à combler le déficit;
- b) Il faut s'employer à donner davantage de visibilité au secteur de l'environnement en Europe du Sud-Est et reconnaître que le fait d'investir dans ce secteur peut donner de bons résultats en termes d'économie et d'emploi et que l'amélioration de l'état de l'environnement est une condition préalable à une croissance économique durable;
- c) Les pays de l'Europe du Sud-Est ont commencé à mettre en place des mécanismes de financement pour améliorer l'état de l'environnement. De nouveaux mécanismes, qui ont de bonnes chances de contribuer à la réalisation de cet objectif, pourraient être mis en service dans la région au cours des prochaines années.

### Recommandations

- a) Les pays de l'Europe du Sud-Est, plus précisément les ministères de l'environnement, pourraient accroître encore le niveau de financement en faveur de l'environnement et faciliter l'accès à ce financement en diversifiant ses sources, en créant des conditions favorables à l'emprunt et à la participation du secteur privé et en utilisant le potentiel des mécanismes novateurs de financement;

b) Les ministères de l'environnement pourraient favoriser la prise en compte des priorités environnementales dans les programmes d'investissement et les stratégies financières à moyen et à long terme, à l'échelle centrale et locale. Ils pourraient donner une plus grande visibilité aux questions d'environnement en assurant une meilleure communication et une plus grande interaction avec les ministères des finances, d'autres ministères concernés et les administrations locales autonomes et en montrant que l'investissement en faveur de l'environnement peut être source de croissance économique et d'emploi;

c) Les ministères de l'environnement pourraient mettre en place un dispositif national global de financement en faveur de l'environnement, qui serait doté d'une vaste gamme d'instruments adaptés aux différents secteurs, l'objectif final étant de dégager des sources propres de financement;

d) Les ministères de l'environnement pourraient utiliser des instruments non financiers pour encourager le secteur privé à investir dans la protection de l'environnement et pour inciter les entreprises à adopter un comportement respectueux de l'environnement;

e) Les gouvernements des pays de l'Europe du Sud-Est pourraient étoffer les systèmes statistiques afin de surveiller et de tracer les dépenses environnementales.

## **S. Recommandations sur le paiement des services procurés par les écosystèmes en vue de la gestion intégrée des ressources en eau**

*Document soumis par la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau*

### Objectif et portée

102. Les recommandations de la CEE ont essentiellement pour objectif de donner des orientations concernant l'instauration de redevances pour les services rendus par les écosystèmes et l'utilisation de ces redevances afin de mettre en place des dispositifs de gestion intégrée des ressources en eau moyennant la promotion de la protection, de la remise en état et de l'utilisation durable des écosystèmes liés à l'eau, et ce à tous les niveaux, du niveau local au niveau transfrontière. Ces recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes; elles ont pour but de fournir des indications aux secteurs public et privé, ainsi qu'aux ONG intervenant dans les mesures visant à prévenir et à réduire les impacts environnementaux et à lutter contre ces impacts, y compris dans le domaine de la santé et de la sécurité humaines, eu égard à la préservation de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes liés à l'eau.

### Principales conclusions

103. Les recommandations concernant les redevances pour les services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau représentent un moyen d'action novateur dans le cadre de la Convention sur l'eau de la CEE. Elles ont un caractère davantage stratégique que technique et s'appliquent aux diverses étapes de la mise en place et du fonctionnement de divers mécanismes de redevances; elles s'accompagnent d'un ensemble d'annexes de caractère technique.

104. Les recommandations donnent des indications, étape par étape, sur la conception et la mise en œuvre des mécanismes de redevances, qu'il s'agisse de la manière de déterminer si les écosystèmes peuvent fournir les services nécessaires pour résoudre les problèmes de gestion des ressources en eau, ou encore de la manière, d'une part, d'évaluer ces services afin que les responsables puissent décider en connaissance de cause et faire les meilleurs choix et, d'autre part, d'établir l'équilibre requis entre les exigences de l'efficacité économique qui renvoient à des objectifs sociétaux et d'équité de plus vaste portée, et les principes fondamentaux à suivre pour mettre en place des mécanismes de redevances.

105. Les recommandations montrent que les mécanismes de redevances pour les services rendus par les écosystèmes ont la capacité de mobiliser des ressources financières en établissant une relation directe entre les prestataires et les utilisateurs, ce qui peut se faire dans le cadre de dispositifs publics, privés (auto-organisés) et commerciaux. Ainsi, en favorisant les partenariats économiques, offrent-ils d'utiles moyens de financement pour mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable et des stratégies de réduction de la pauvreté, et pour réaliser les OMD.

### Recommandations

106. Il est souligné dans les recommandations que la mise en place de mécanismes de redevances pour les services rendus par les écosystèmes devrait associer un grand nombre de parties prenantes pour équilibrer tous les intérêts en présence. Il est donc indispensable que le public puisse participer à la prise de décisions. Pour ce faire, ce dernier doit être informé des questions environnementales, notamment des questions relatives à la protection, à la remise en état et à l'utilisation durable des écosystèmes liés à l'eau. Un accord négocié entre les parties prenantes est d'une importance capitale pour la mise en œuvre de ces mécanismes.

107. Par ailleurs, pour améliorer la qualité des décisions politiques, il faudrait encourager la réalisation de recherches et d'études pilotes pour évaluer la valeur économique des services rendus par les écosystèmes liés à l'eau. Les recherches devraient mettre en évidence l'évolution des avantages économiques induite par l'évolution des services rendus par les écosystèmes, par exemple en ce qui concerne les services de protection contre les inondations fournis par les écosystèmes forestiers et l'influence d'autres écosystèmes dans le bassin hydrographique.

## **T. Financer l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques dans certains pays en transition**

*Document soumis par la CEE*

### Objectif et portée

108. Ce document passe en revue les mécanismes financiers utilisés à l'appui de l'efficacité énergétique dans les pays en transition en se fondant sur l'exemple de cinq pays: Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan et Ukraine. Les pays à économie en transition ont un fort potentiel d'amélioration en la matière, mais ils n'ont pas à leur disposition de possibilités financières concrètes et il y a pas d'incitations au niveau des consommateurs. En favorisant un financement approprié, les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et privés peuvent sensiblement contribuer à promouvoir l'efficacité énergétique dans ces pays.

## Principales conclusions

### *Les obstacles à lever*

109. Les pays à économie en transition ont hérité du régime communiste de systèmes énergétiques centralisés sans but lucratif qui les tiennent à l'écart des mécanismes de correction présents sur les marchés efficaces. La politique des prix et les subventions abaissent artificiellement le prix d'énergie au niveau du consommateur final et, souvent, il n'existe pas de dispositif de mesure pour évaluer la consommation à ce niveau. Dans ce contexte, des mécanismes financiers appropriés pourraient grandement contribuer à promouvoir l'efficacité énergétique.

### *Les pratiques financières actuelles et leurs avantages*

a) **Participation du public et financement public:** L'efficacité énergétique est devenue une priorité pour les pays à économie en transition, même si leurs systèmes institutionnels, juridiques et financiers ne sont pas suffisants pour promouvoir les mesures voulues dans ce domaine. Les fonds publics disponibles restent limités. Cela étant, la participation du public et le financement public jouent un rôle déterminant en apportant la crédibilité nécessaire au regard d'autres investisseurs, compte tenu du fait que l'État possède une large part du secteur énergétique.

b) **Subventions:** De nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux contribuent au financement de mesures visant à assurer l'efficacité énergétique dans le cadre de différents programmes. Les organismes internationaux les plus importants dans ce domaine sont le PNUD, le PNUE le FEM et l'UE.

c) **Prêts et prises de participation minoritaires:** Les systèmes bancaires nationaux se développent rapidement, mais ils restent certainement moins actifs que ceux des pays occidentaux. Ils se spécialisent souvent dans le crédit à court terme et perçoivent l'efficacité énergétique comme un secteur d'investissement à haut risque. Des institutions financières internationales, comme la BERD et la Banque mondiale, jouent un rôle important dans ce contexte en fournissant des fonds.

d) **Sociétés de services énergétiques:** Les sociétés de services énergétiques peuvent s'acquitter simultanément des fonctions d'identification, de planification, d'exécution et de financement des projets. Elles se chargent elles-mêmes des investissements qui sont financés par les économies réalisées. Dans les pays à économie en transition, elles en sont encore à un stade très peu évolué de développement. En général, elles sont le mieux placées lorsqu'il y a un besoin non seulement de ressources financières, mais aussi de connaissances spécialisées et de services.

e) **Crédit-bail:** Dans les pays à économie en transition, le recours au crédit-bail se développe rapidement. Quatre-vingts pour cent environ des grandes sociétés de crédit-bail mènent déjà des activités en Fédération de Russie. Toutefois, dans certains pays, comme l'Ukraine, les procédures pertinentes restent pesantes et compliquées. Les mécanismes de crédit-bail offrent l'avantage de pouvoir réaliser des investissements sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise de fonds initiale importante.

f) **Incitations fiscales et tarifaires:** Largement mises à profit au Bélarus, lequel s'est fixé de strictes priorités en matière d'efficacité énergétique, ces incitations sont encore en voie d'élaboration dans la plupart des pays.

g) **Fonds renouvelables:** Ce mécanisme de prêt vise à devenir autorenouvelable après sa première capitalisation. L'objectif est d'investir dans des projets rentables avec remboursement à courte échéance, d'être remboursé et de réutiliser le capital pour financer de nouveaux projets. Ce mécanisme est rentable mais il nécessite la mise en place de compteurs d'énergie pour pouvoir calculer précisément les économies à rembourser. Un fonds renouvelable peut être un mécanisme intéressant pour l'administration d'une ville lorsqu'il s'agit de financer des projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux (par exemple, établissements d'enseignement, hôpitaux).

#### **U. Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs économiques clefs en Europe et en Asie centrale**

*Document soumis par la Banque mondiale*

##### Objectif et portée

110. L'instauration d'un développement économique durable impose d'aller au-delà des évaluations de l'environnement et des mesures d'atténuation réalisées dans le cadre de projets et d'intégrer les questions d'environnement dans les politiques et programmes de développement économique. Certains facteurs peuvent favoriser ce processus mais peuvent aussi impliquer des arbitrages qu'il faut comprendre et examiner.

##### Principales conclusions

111. Les questions et données d'expérience concernant la prise en compte de la problématique environnementale dans la région de l'Europe centrale et orientale sont examinées au regard de cinq secteurs clefs de l'économie – l'énergie, les industries extractives, les transports, l'agriculture et la foresterie –, et des mécanismes de prêts mis en place à l'appui des réformes intersectorielles (d'après une étude de portefeuilles de projets de la Banque mondiale, avec exemples).

112. Dans le secteur de l'énergie, l'accroissement des investissements dans l'efficacité énergétique a suscité un grand intérêt et a donné des résultats concluants. Toutefois, les mesures prises par les pouvoirs publics, comme l'augmentation des tarifs de l'énergie, peuvent avoir des effets à la fois négatifs et positifs. Malgré l'intérêt exprimé de manière générale à l'égard du développement des énergies renouvelables, les activités menées dans ce domaine se sont bien souvent arrêtées au stade de l'expérimentation ou de la démonstration, car ces énergies ne sont toujours pas compétitives sur le plan économique par rapport aux combustibles fossiles.

113. Dans le secteur des industries extractives, la restructuration s'est soldée par la fermeture ou la privatisation de nombreuses entreprises d'État. Le public a exercé de fortes pressions, avec succès, pour qu'il soit tenu compte des répercussions de la fermeture des mines sur l'environnement et sur la société. En raison en partie des contraintes imposées par la rapidité

de la privatisation, il a été plus difficile de prendre en considération les responsabilités passées en matière d'environnement et les performances environnementales futures.

114. Dans le secteur des transports, les principaux problèmes tiennent notamment à la gestion de l'impact de l'augmentation rapide du nombre de véhicules à moteur privés (gestion de la circulation, réduction des émissions, etc.) et au développement des réseaux de transports publics en zone urbaine. L'investissement dans les systèmes de transport devrait se faire dans le cadre du développement intégré d'une zone ou d'une région particulière.

115. Dans le secteur agricole, la privatisation des terres a dégagé des avantages mais a aussi été source de problèmes (par exemple la fragmentation), et il en va de même pour l'irrigation (par exemple la salinisation des sols). Les politiques de l'UE ont joué un puissant rôle moteur dans les mesures visant à intégrer les questions d'environnement, en particulier parmi les pays membres de l'Union et les pays en voie d'adhésion. Désormais, les stratégies sectorielles sont presque toujours plus généralement axées sur le développement rural, y compris sur les activités économiques agricoles et extra-agricoles. Ainsi, le tourisme est-il une option privilégiée parmi les activités extra-agricoles, mais son développement suppose souvent plus d'investissement et de temps que ne le pensent ses partisans.

116. Dans le secteur de la foresterie, il arrive souvent que des principes éprouvés de gestion durable des forêts ne soient pas appliqués pour diverses raisons d'ordre économique et politique. L'exploitation forestière illégale reste un défi majeur pour les gouvernements. Les offices des forêts ont besoin d'un soutien pour passer de l'état de producteurs de matières premières à celui de responsables de la réglementation et de prestataires de services d'appui technique. Deux instruments conformes aux lois du marché portant, d'une part, sur le financement de la lutte contre les émissions de carbone et, d'autre part, sur la certification de gestion forestière durable, commencent à exercer une certaine influence sur les politiques et pratiques appliquées dans le domaine de la foresterie.

117. La prise en compte des questions d'environnement dans les mécanismes de prêts à l'appui des politiques de développement a soulevé des difficultés dues au recensement d'indicateurs et de cibles appropriés et également au fait que la viabilité environnementale n'est qu'un des nombreux objectifs en présence et qu'elle ne fait pas nécessairement l'objet du degré le plus élevé de priorité.

### Recommandations

118. Il ressort du rapport que l'intégration des questions d'environnement est généralement jugée importante. Cela étant, elle ne se fait pas automatiquement et les résultats sont contrastés. Les exemples concluants montrent l'importance de la collaboration intersectorielle, du soutien apporté par les administrations tant centrales que locales et de la capacité d'adaptation qui est nécessaire pour faire face aux changements et à des délais imprévisibles. Parmi les autres facteurs de succès on peut citer l'existence de marchés locaux ou internationaux pour les biens et les services environnementaux et l'aptitude à recenser des obstacles particuliers qui peuvent être surmontés moyennant un apport initial de fonds et/ou d'assistance technique.



## **V. La mise en œuvre de l'efficacité énergétique pour des marchés de l'énergie compétitifs et pour un environnement plus propre**

*Documents soumis par le Secrétariat de la Charte de l'énergie*

### Objectif et portée

119. Ce rapport a pour objectif d'exposer les efforts et les progrès accomplis par les pays participant au processus «Un environnement pour l'Europe» en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux dispositions de la Déclaration ministérielle de Kiev (2003).

### Principales conclusions

120. Ce rapport a été élaboré compte tenu de l'attention politique croissante accordée à l'efficacité énergétique, face aux préoccupations suscitées par la sécurité de l'approvisionnement, les impacts environnementaux et le prix élevé du pétrole. Il décrit les domaines dans lesquels les progrès ont été importants, comme l'élaboration d'un cadre approprié de politique générale, la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le développement du marché des appareils ménagers économes en énergie et l'encouragement de la cogénération du côté de l'offre de la chaîne énergétique. Il recense les principaux instruments disponibles pour promouvoir l'efficacité énergétique dans ces domaines et passe en revue la gamme des instruments qui pourraient produire les résultats escomptés compte tenu de la situation économique et sociale des différents pays.

121. Le rapport recense également certains domaines soulevant des difficultés, notamment le secteur des transports, le financement de l'efficacité énergétique, l'application de mécanismes souples prévus par le Protocole de Kyoto à cet égard et le besoin d'une meilleure coordination entre les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les politiques de développement des énergies renouvelables. Il examine comment de nouvelles mesures dans ces domaines pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de plus vaste portée liés au changement climatique et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

122. Le rapport passe également en revue la coopération internationale et le rôle que jouent divers organismes dans la promotion de l'efficacité énergétique à l'échelle internationale, nationale et locale, l'objectif étant de recenser et de promouvoir des partenariats et des mesures synergiques.

### Recommandations

123. Le rapport conclut en recensant les principaux domaines d'action dans le domaine de l'efficacité énergétique pour les pays participant au processus «Un environnement pour l'Europe». La mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique représente une tâche complexe qui suppose un bon mécanisme d'exécution appuyé par les ressources humaines et financières nécessaires et une meilleure coordination entre les décideurs dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et de l'environnement. Les mesures actuellement appliquées pour mieux faire connaître le problème, favoriser la mise en place d'un cadre juridique propice et stable à l'appui de l'efficacité énergétique et garantir le renforcement nécessaire des capacités sont indispensables pour obtenir durablement les résultats escomptés et doivent s'appuyer sur un engagement à long terme.

## **W. Consommation et production durables en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale**

*Document soumis par le PNUE et l'Agence européenne pour l'environnement*

### Objectif et portée

124. Pour organiser des activités de consommation et de production durables en Europe du Sud-Est et dans la région de l'EOCAC et pour appuyer l'exécution de ces activités dans les pays concernés, ce rapport préconise de:

a) Faire le point de l'état actuel des modes de consommation et de production dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, en mettant l'accent sur les principales questions thématiques du point de vue de la consommation et de la production durables, notamment sur certains secteurs économiques qui produisent de forts impacts environnementaux;

b) Recenser d'importantes politiques actuellement exécutées pour réduire les impacts environnementaux de ces activités;

c) Examiner les possibilités d'accroître le nombre des modes de consommation et de production, y compris les possibilités offertes sur le plan comportemental et infrastructurel;

d) Passer en revue les obstacles actuels d'ordre économique, social et institutionnel à la réalisation de ces possibilités, et donner des renseignements sur les initiatives en cours ou achevées visant à lever ces obstacles.

### Principales conclusions

125. Les impacts environnementaux de l'accroissement de la production et de la consommation s'intensifient dans la région. Le rapport donne des informations détaillées sur l'état de la situation et sur les tendances et analyse les initiatives prises en faveur de modes de consommation et de production durables dans de grands domaines thématiques et secteurs économiques: alimentation, bâtiment, transports, déchets, marchés publics et élaboration de la politique pertinente.

126. Des stratégies ou politiques cadres portant spécifiquement sur les modes de consommation et de production durables n'ont pas encore été élaborées dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, bien que dans la plupart des pays on relève des exemples de mesures visant des thèmes correspondants, mais de façon isolée.

127. La restructuration économique et sociale en cours dans la région offre une occasion unique de mettre en place des modes de production plus économes en ressources, plus sûrs et plus durables. En outre, certains éléments hérités du passé peuvent contribuer à répondre aux besoins d'une société mettant à profit un plus grand nombre de modes de production et de consommation durables.

128. Il existe de multiples possibilités prometteuses qui pourront permettre de sauter les étapes et d'éviter de nombreux problèmes de production et de consommation. Toutefois, il faudra pour ce faire élaborer des politiques appropriées, et notamment adopter des cadres réglementaires,

offrir des incitations économiques et prendre en compte les questions sectorielles et la problématique de l'environnement.

### Recommandations

- a) Élaborer à l'échelle nationale des stratégies et/ou des plans d'action tenant compte des priorités des différents pays et privilégiant l'amélioration de la qualité de vie;
- b) Veiller à l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience concrètes entre les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'EOCAC et avec d'autres pays;
- c) Promouvoir la sensibilisation du public (y compris l'éducation) et donner des informations (par exemple étiquetage) de nature à permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et à influencer les politiques des pouvoirs publics;
- d) Renforcer les capacités institutionnelles et le cadre institutionnel pour multiplier les modes de consommation et de production durables.

## **X. Consommation et production durables en Europe du Sud-Est**

*Document soumis par la Croatie avec l'appui du PNUE*

### Objectif et portée

129. Ce document récapitule les progrès accomplis dans la promotion de modes de consommation et de production durables et recommande les mesures nécessaires qui doivent être prises en Europe du Sud-Est.

### Principales conclusions

130. Des programmes de consommation et de production durables ont été élaborés et des activités sont prévues ou en cours dans de nombreuses parties de la région paneuropéenne. Par exemple, l'UE a déjà retenu la consommation et la production durables au nombre des sept principaux défis recensés dans sa nouvelle stratégie en faveur du développement durable, et la Commission européenne élabore actuellement un plan d'action dans ce domaine qui sera présenté en 2007. Plusieurs pays mettent au point des stratégies et plans d'action nationaux pertinents et appuient des activités menées dans d'autres parties de la région. Un certain nombre de programmes et projets visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables, notamment une production plus propre et plus rentable, l'efficacité énergétique, des transports durables, une meilleure gestion et la réduction des déchets, des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public ainsi que des modes d'achat durables sont actuellement exécutés dans le cadre de partenariats.

131. En Europe du Sud-Est, le premier atelier sous-régional consacré à la consommation et à la production durables a été organisé par le Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du bâtiment de la République de Croatie, en collaboration avec le Centre croate pour une production moins polluante, le PNUE et les Initiatives de l'Europe centrale. Cet atelier visait à permettre un échange d'informations sur l'état de la situation et les changements récemment intervenus dans les différents pays en ce qui concerne les modes de consommation et de

production ainsi que les bonnes pratiques et les initiatives en cours, notamment en matière d'éducation, de facilitation du dialogue entre les parties prenantes et de sensibilisation et il devait servir de cadre à de nouveaux échanges et à des activités conjointes.

132. Si en Europe du Sud-Est la situation varie entre pays, ces derniers ont en commun certains problèmes, comme l'augmentation de la circulation routière, d'anciens systèmes de chauffage, l'accroissement de la production de déchets et de vieux stocks de pesticides. L'urbanisation, y compris en ce qui concerne les réseaux de transport et le renouvellement des systèmes de production et des logements, représente un défi particulier. Le rapport sur la consommation et la production durables dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'EOCAC, document de la catégorie II pour la Conférence ministérielle de Belgrade, donne davantage de précisions à ce sujet.

133. On trouvera également dans ce document la liste des initiatives et projets consacrés à la consommation et à la production durables, qui ont été entrepris par des organisations nationales et internationales, comme les centres régionaux pour l'environnement.

134. L'élaboration de stratégies et activités nationales portant sur des questions essentielles en matière de consommation et de production durables, notamment sur le point de savoir quels pays pourraient tirer parti de la coopération régionale et sous-régionale et de la diffusion des bonnes pratiques et des partenariats, est la voie à suivre à cet égard.

#### Recommandations

- a) Élaborer à l'échelle nationale des stratégies et/ou des plans d'action tenant compte des priorités du pays considéré (s'il n'existe pas déjà de stratégies ou de plans de cette nature);
- b) Veiller à l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience concrètes entre les pays de l'Europe du Sud-Est, l'UE et d'autres pays, y compris ceux de la région de l'EOCAC;
- c) Associer consommation et production durables et éducation au service du développement durable;
- d) Exécuter des projets de renforcement des capacités, de formation et de démonstration à l'échelle nationale et locale en Europe du Sud-Est, en particulier en ce qui concerne l'élimination des déchets, une production plus respectueuse de l'environnement, les transports urbains, l'efficacité énergétique, la sensibilisation du public et l'éducation, et l'étiquetage.

#### **Y. Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture: progrès et perspectives en Europe orientale et en Asie centrale**

*Document soumis par la Banque mondiale*

#### Objectif et portée

135. Une mauvaise gestion des ressources agricoles et forestières peut produire d'importants impacts environnementaux sur les sols, l'eau et les ressources atmosphériques, ce qui à son tour peut nuire à l'économie des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est. La gestion des sols,

des nutriments, de l'eau et de la salinité, la lutte contre les ravageurs ainsi que l'exploitation illégale des forêts et la certification forestière sont les principaux éléments à retenir aux fins de la prise en compte des questions d'environnement dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture. L'étude fait le point des récents progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux concernant ces différents domaines et met en évidence les domaines prioritaires pour l'action à engager dans l'immédiat.

### Principales conclusions

136. Ces dix dernières années, la sensibilisation à l'importance du développement durable et de la préservation des ressources dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture a progressé et presque tous les pays ont mis en place des politiques et des stratégies appropriées. Dans les pays de l'EOCAC, on observe une certaine participation du public, essentiellement en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement, mais elle est en général limitée. Dans les pays de l'Europe du Sud-Est, le processus d'intégration est de plus en plus conforme aux normes de l'UE sur le papier, mais peut l'être moins dans la réalité.

137. En matière d'exécution, les progrès varient et sont en général en corrélation avec la proximité de l'UE, aussi bien sur le plan géographique qu'en ce qui concerne le processus d'adhésion. Les pays membres de l'Union prennent rapidement des mesures pour assurer la viabilité de la gestion des sols et des nutriments, de la gestion de l'eau et de la salinité, de la lutte intégrée contre les ravageurs, de l'agriculture et de la certification biologiques, de la fixation du carbone et des services de conseil agricole. Certains pays de l'Europe du Sud-Est commencent à mettre en œuvre de tels programmes. S'agissant des pays de l'EOCAC, les progrès sont plus limités.

138. La prise en compte des questions environnementales est plus évidente dans le domaine de la sylviculture que dans celui de l'agriculture, comme le montrent les efforts déployés pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et pour promouvoir la certification, et le net accroissement des zones boisées. Dans le secteur de l'agriculture, de nombreux pays continuent d'accorder beaucoup plus d'importance à la production qu'à la durabilité.

### Recommandations

139. Les pays de l'Europe du Sud-Est et, dans une moindre mesure, ceux de l'EOCAC sont en général parvenus à recenser les problèmes d'intégration, à établir des priorités, à élaborer des politiques et des stratégies, à adopter des lois, à concevoir des programmes et à les mettre en œuvre à petite échelle. Ce qui est nécessaire, c'est de mettre davantage l'accent sur les mesures d'exécution pour aligner les cadres nationaux sur les normes internationales, en particulier celles de l'UE. Il faudrait en premier lieu fixer les quatre priorités suivantes: mieux sensibiliser le public, renforcer les institutions, améliorer la gouvernance et la transparence, et recourir à des moyens d'intervention et aux dépenses publiques. En outre, si les pays non adhérents à l'UE dans la région doivent faire les mêmes progrès que ceux attendus des pays en voie d'adhésion et des nouveaux États membres, il faudra trouver de nouvelles formes d'incitation. Il pourrait s'agir notamment d'un accroissement du soutien des donateurs en faveur de la durabilité, en particulier pour les biens collectifs environnementaux, et d'incitations commerciales ouvrant sur de nouveaux débouchés, fondées sur des mécanismes de certification des pratiques de gestion durable dans les secteurs tant de l'agriculture que de la sylviculture.

## **Z. Faciliter la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale**

*Document soumis par la CEE*

### Objectif et portée

140. Le piégeage et l'utilisation du méthane libéré dans les mines de charbon renvoient à plusieurs questions interdépendantes. À cet égard, des programmes menés avec succès permettent de dégager de multiples avantages socioéconomiques, notamment une plus grande sécurité dans les mines, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la production locale d'énergie. La CEE, de concert avec des partenaires gouvernementaux et industriels a lancé un programme d'assistance technique pour développer les compétences nécessaires à la conception et au financement de projets dans ce domaine.

### Principales conclusions

141. Le méthane est à la fois un gaz à effet de serre et une ressource énergétique. Sa récupération et son utilisation permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de tirer parti d'une ressource énergétique qui autrement serait perdue et d'améliorer la sécurité dans les mines de charbon.

142. Dans la région de l'EOCAC, le méthane provenant des mines de charbon a un gros potentiel.

143. Les conditions nécessaires à l'élaboration de projets s'améliorent, mais des obstacles d'ordre technique, commercial et juridique subsistent. Dans ce contexte, les partenariats sont essentiels pour assurer à l'avenir un développement à grande échelle. En œuvrant de concert, les gouvernements et les entreprises peuvent lever les barrières juridiques et réglementaires, le secteur privé jouant à cet égard un rôle indispensable en apportant des capitaux dont la plupart des gouvernements ne disposent pas. Avec des marges relativement étroites pour certains projets, le secteur privé apporte aussi ses compétences entrepreneuriales et fait preuve d'un esprit plus souple, ce qui peut assurer la rentabilité des projets.

144. L'un des aspects de l'élaboration de projets qui pose le plus de problèmes est le financement. Jusqu'à une date récente, la plupart des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon étaient autofinancés. De nombreux promoteurs de projets sont mal préparés pour rechercher un financement sur les marchés de capitaux. Ils n'ont pas les qualifications voulues pour monter un dossier sur la valeur du placement selon les normes internationalement acceptables, ne connaissent pas la diversité des titres d'emprunt et des options sur actions disponibles sur les marchés ou n'y ont pas accès et n'ont pas l'expérience nécessaire pour présenter des projets à la communauté financière.

### Recommandations

145. Pour réaliser toutes les possibilités des ressources en méthane provenant des mines de charbon dans la région de l'EOCAC, il est indispensable d'axer les efforts sur les principaux obstacles stratégiques dont les deux plus notables sont la portée et le financement des projets.

Des espaces de concertation existent déjà dans le cadre du Partenariat sur les débouchés du méthane (M2M) et du Groupe spécial d'experts de la CEE sur le méthane provenant des mines de charbon. Agissant de concert, ces deux initiatives devraient continuer de favoriser une coopération plus soutenue entre l'industrie charbonnière, la communauté financière et les gouvernements et de promouvoir les partenariats pour faire en sorte que les projets exécutés dans ce contexte contribuent à protéger l'environnement, à assurer la sécurité dans les mines et à apporter des avantages économiques. Les premiers succès obtenus pourront dégager d'importants enseignements qui aideront à soutenir la durabilité sur le long terme.

-----